



## **RAPPORT DE LA MISSION DE VERIFICATION DE LA QUALITE DES EAUX DE BOISSON EN SACHETS ET EN BOUTEILLES**

**PAR LE MEM ET LE MS**

### **FINANCEMENTS :**

- ✓ PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES MULTIFONCTIONS ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU (PDHIM-GDRE);
- ✓ ProSEHA / GIZ;
- ✓ FONDS PROPRES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EAU;
- ✓ AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DE QUALITE DES PRODUITS DE SANTE ET DE L'EAU.

## Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES .....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
RESUME.....	6
INTRODUCTION.....	7
<b>I. OBJECTIFS.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1. OBJECTIF GENERAL .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES .....</b>	<b>8</b>
<b>II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Recensement des producteurs d'eau conditionnée .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2. Outils d'inspection sanitaire .....</b>	<b>9</b>
<b>2.3. Collecte d'informations et d'échantillons d'eau conditionnée .....</b>	<b>9</b>
<b>2.4. Contrôle de qualité des échantillons d'eau conditionnée.....</b>	<b>10</b>
<b>2.5. Traitement des informations et des résultats d'analyses d'eau.....</b>	<b>11</b>
<b>III. RESULTATS .....</b>	<b>11</b>
<b>3.1. Répartition spatiale des unités de production inspectées.....</b>	<b>12</b>
<b>3.2. Sources d'eau exploitées pour le conditionnement.....</b>	<b>16</b>
3.2.1. Unités abonnées aux sources conventionnelles.....	16
3.2.2. Unités utilisant les sources non conventionnelles .....	16
3.2.3. Qualité physico-chimique de l'eau utilisée .....	16
<b>3.3. Etat de l'atelier de conditionnement.....</b>	<b>17</b>
3.3.1. Salubrité de la zone d'implantation et de la salle de production.....	17
3.3.2. Ventilation, aération et éclairage de la salle.....	19
3.3.3. Protection des ouvertures et présence du dispositif de lave-pieds/mains.....	20
3.3.4. Dispositif de traitement et de fuites d'eau.....	20
3.3.5. Dispositions complémentaires.....	21
3.3.6. Personnel .....	22
3.3.7. Gestion des eaux usées .....	23
3.3.8. Appréciation globale du niveau de risque des unités .....	23
<b>3.4. Hygiène des eaux conditionnées .....</b>	<b>23</b>
3.4.1. Résultats pour l'ensemble des unités .....	23
3.4.2. Taux de non-conformité selon la source .....	24
3.4.3. Taux de non-conformité selon le niveau de risque .....	25
3.4.4. Taux de non-conformité en rapport avec le dispositif de traitement.....	25
CONCLUSION .....	27

SUGGESTIONS.....	27
ANNEXE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL .....	29
ANNEXE 2 : FICHE D'INSPECTION SANITAIRE .....	35
ANNEXE 3 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION INSPECTEES.....	37
ANNEXE 4 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES PRODUITS PRESENTENT UNE CONCENTRATION HORS NORME EN FLUORURES. .....	56
ANNEXE 5 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES PRODUITS PRESENTENT UNE CONCENTRATION HORS NORME EN NITRATES ..	56
ANNEXE 6 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES UNITES DE PRODUCTION PRESENTENT UN NIVEAU DE RISQUE TRES HAUT PAR RAPPORT A L'HYGIENE .....	57

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABE</b>	: Agence Béninoise de l'Environnement
<b>AEV</b>	: Adduction d'Eau Villageoise
<b>APEC</b>	: Association des Producteurs d'Eau Conditionnée
<b>ANCQ</b>	: Agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de L'Eau
<b>CDC-HAB</b>	: Coordination Départementale de la Composante Hygiène et Assainissement de Base
<b>COVID 19</b>	: Corona Virus Disease 2019
<b>CVA</b>	: Conducteur de Véhicule Administratif
<b>DSM :</b>	: Déchets Solides Ménagers
<b>DANA</b>	: Direction de la Nutrition Appliquée
<b>DG-Eau :</b>	: Direction Générale de l'Eau
<b>DGEC :</b>	: Direction Générale de l'Environnement et du Climat
<b>DNSP :</b>	: Direction Nationale de la Santé Publique
<b>EPI</b>	: Equipement de Protection Individuel
<b>GB</b>	: Germes Banals
<b>GIZ</b>	: Coopération Allemande
<b>MCVDD</b>	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>MEM</b>	: Ministère de l'Eau et des Mines
<b>MS</b>	: Ministère de la Santé
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>PEA Privé</b>	: Poste d'Eau Autonome conventionnel
<b>PDIHM-GDRE</b>	: Projet de Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonctions et Gestion Durable des Ressources en Eau
<b>PGSSE</b>	: Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau
<b>ProSEHA</b>	: Programme du Secteur Eau-Hygiène-Assainissement
<b>PET</b>	: PolyEthylène
<b>SONEB</b>	: Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>UV</b>	: Lumière Ultra-Violette

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de rôles et tâches.....	10
Tableau 2 : Répartition géographique des unités inspectées.....	12
Tableau 3: Ouvrages avec excès de fluorures .....	17
Tableau 4 : Ouvrages avec excès de nitrates.....	17
Tableau 5 : cadre institutionnel de la surveillance des eaux de consommation.....	33

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de répartition géographique des unités de production inspectées.....	15
Figure 2 : Proportion des unités de production par type de sources d'eau utilisées.....	16
Figure 3 : taux d'insalubrité des unités de production et de leur zone d'implantation .....	18
Figure 4 : Production de jus dans une unité de production d'eau .....	18
Figure 5: Salubrité de la salle.....	19
Figure 6 : Mauvais éclairage de la salle de production .....	19
Figure 7 : Taux de non protection des ouvertures et d'absence de lave-pieds/mains .....	20
Figure 8: Taux de non-conformité du dispositif de traitement et de présence de fuites d'eau	21
Figure 9 : un dispositif de traitement .....	21
Figure 10 : Taux de non-conformité par rapport aux dispositions complémentaires.....	22
Figure 11 : Proportion d'unités dont le personnel n'est pas aux normes .....	22
Figure 12 : Proportion d'unités selon le niveau de risque.....	23
Figure 13 : Taux de non-conformité par rapport aux germes recherchés .....	24
Figure 14: taux de non-conformité selon la source d'eau .....	24
Figure 15: Taux non-conformité en rapport avec le niveau de risque de l'atelier .....	25
Figure 16 : Taux de contamination en rapport avec l'utilisation de dispositif de traitement...	26

## RESUME

Dans le cadre des activités régaliennes en matière de surveillance de la qualité de l'eau, la Direction Générale de l'Eau (DGEau) du Ministère de l'Eau et des Mines et les Agences Nationales de Contrôle de Qualité de l'Eau (ANCQ) et de Soins de Santé Primaires (ANSSP) du Ministère de la Santé ont conjointement effectué des missions de surveillance de la qualité de l'eau conditionnée en sachet et en bouteille dans tous les départements du Bénin. Les moyens d'exhaures, les conditions d'hygiène à la production et la qualité du produit conditionné ont été vérifiés dans les unités de production d'eau conditionnée instillées dans cinquante-Cinq (55) communes des douze (12) départements.

Suite à un communiqué radio diffusé conjointement signé par les Ministres de L'Eau et des Mines et son homologue de la Santé , invitant les producteurs à se faire enregistrés au niveau des autorités locales, l'opération a permis de recenser quatre cent soixante-six (466) producteurs. Parmi eux, un total trois cent quarante-six (346) unités de production ont été visitées par l'ensemble des trois (3) équipes déployées sur le terrain. A l'issu des visites, trois cent trente-trois (333) unités ont été inspectées et le prélèvement a pu se faire dans 324. Ces différences s'expliquent par le fait que certaines unités étaient fermées et inaccessibles, d'autres étaient accessibles mais non fonctionnelles, d'autres encore sont carrément démantelées lors du passage de l'équipe d'inspection.

Parmi les trois cent trente-trois (333) unités de production inspectées, cent soixante-huit (168) sont abonnées aux réseaux conventionnelles dont cent cinquante-six (156) soit 46,85% à la SONEB et douze (12) soit 6,60% aux réseaux d'AEV. Celles produisant à partir d'un forage représentent 39,64%. Seulement 9.91% des producteurs utilisent des puits à grand diamètres comme source d'approvisionnement en eau.

En comparant les niveaux de risque sanitaire de 2019 et ceux de 2020, l'on remarque une diminution de 15,16% en 2019 à 8,79% en 2020 pour le risque bas et de 29,63% en 2019 à 24,84% en 2020 pour le moyen. Si le risque sanitaire très haut n'a pas significativement changé en 2019 et 2020, le risque haut a varié de 40.74% en 2019 à 54,84% en 2020.

Le taux de contamination globale dû aux germes est de 63,16% en 2020. Ce qui signifie que plus de la moitié des unités produit de l'eau non conforme aux dispositions légales.

Ces résultats montrent la faiblesse de l'hygiène autour de la production de ces eaux et sont en cohérence avec les niveaux de risque des unités de production.

Il ressort de cette étude qu'il reste encore assez d'efforts à consentir par les producteurs d'eau en sachet afin de se conformer aux exigences sanitaires. Ainsi, les unités dont les eaux

contiennent de fluorures et de nitrates en excès, ceux produisant à partir des puits et ceux présentant un risque sanitaire élevés devront être immédiatement fermés.

## INTRODUCTION

Le réchauffement climatique ou planétaire qui a lieu actuellement induit une augmentation de la température, soumettant ainsi les organismes à des besoins plus accrus en eau. Ce besoin peut se faire sentir à tout moment et en tout lieu notamment pendant les heures les plus chaudes, tant sur les lieux de travail qu'au cours des déplacements. La consommation d'eau de boisson s'accroît naturellement avec l'augmentation de la température ambiante et de la population.

Au Bénin, la taille de la population des villes ne cesse de croître avec une proportion importante d'étrangers. Cela a pour conséquence immédiate, une flambée de la demande en eau de boisson que des opérateurs ont vite fait de combler avec des eaux conditionnées dans des emballages de sachets de 500 mL de capacité (plus accessibles à toutes les couches), des bouteilles en Polyéthylène (PET) de différentes capacités (300 mL, 500 mL, 1000 mL, 1500 mL et 5000 mL) et des bonbonnes de 18 litres.

Les unités de production d'eau conditionnée sont innombrables et réparties sur toute l'étendue du territoire national. Le recensement effectué récemment sur toute l'étendue du territoire a permis d'obtenir quatre-cent soixante-six (466) unités de production d'eau conditionnée inscrites ; ce qui est largement en dessous de nos attentes car les estimations tournent autour d'un millier pour seulement les communes de Cotonou, Porto Novo, Abomey-Calavi et Parakou selon l'Associations des Producteurs d'Eau Conditionnée (APEC) ; ce chiffre n'est qu'une estimation, car le nombre de producteurs réel est très variable du fait que les unités se créent puis se ferment régulièrement.

Ces unités, au vu des équipements installés, sont considérées comme des entreprises industrielles régies par une réglementation assez large qui prend en compte tous les aspects liés à la production. Malgré cette réglementation, il apparaît que la grande majorité de producteurs n'a jamais accompli quelque formalité, si on s'en tient aux registres administratifs. Les quelques rares producteurs formellement établis se soumettent à toutes les formes de contrôle tandis que la grande majorité reste sans jamais subir de contrôle.

Ce secteur d'activités devenant un problème de santé publique au vue des plaintes des consommateurs, le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) en collaboration avec le Ministère de la Santé (MS) et du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) se sont engagés depuis 2019 dans une démarche visant à assainir ce secteur. Le contrôle effectué en avril 2019 avait permis de fermer dix (10) unités de conditionnement d'eau en sachets sur cent trente-sept (137) contrôlés dans onze (11) départements.

Dans le souci de continuer d'assainir le secteur de production et de distribution des eaux conditionnées dans le respect des gestes barrières par ce temps de COVID 19, une activité d'inspection de tout le système de production a été réalisée par trois équipes en trois phases sur toute l'étendue du territoire national.

Le présent rapport rend compte des constats sur le terrain et des résultats issus de l'analyse des échantillons de ces eaux conditionnées prélevées au cours de la mission.

## **I. OBJECTIFS**

### **1.1. OBJECTIF GENERAL**

L'objectif global de cette mission a été de vérifier les conditions de production et la qualité des eaux conditionnées.

### **1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Il s'est agi de façon spécifique de :

- Répertorier les unités de production d'eau conditionnée ;
- Inspecter les moyens d'exhaure, le système de conditionnement et la nature des emballages utilisés ;
- Procéder au prélèvement d'échantillon aux fins des analyses physico-chimiques et microbiologiques ;
- Elaborer le rapport de l'étude.

## **II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Elle décrit la démarche de travail appliquée pour définir la taille de l'échantillon, l'espace de travail, l'organisation mise en place pour faire le travail et les autres considérations qui peuvent permettre d'apprécier globalement la fiabilité des résultats obtenus. Trois étapes ont été nécessaires pour réussir à organiser convenablement le travail. Il s'agit de :

### **2.1. Recensement des producteurs d'eau conditionnée**

Il concerne la définition de la taille de l'échantillonnage. Le nombre total de producteur d'eau conditionnée au Bénin n'est pas connu. Les essais de recensement vers les années 2014 et 2015 présentaient une liste dynamique d'environ quatre cent producteurs entre Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo et leurs environs. Mais tout le monde estime que le vrai nombre pourrait faire trois fois ce nombre. Selon nos enquêtes, la plupart des producteurs inscrits sur cette liste ont changé de secteur d'activité ou ne sont plus à leur adresse. Tout simplement cette liste n'est pas exploitable. Pour cette enquête, il a fallu que les Ministres en charge de l'eau et de la Santé signent conjointement un communiqué radiodiffusé invitant les producteurs d'eau conditionnée actifs à s'inscrire au niveau des arrondissements et des mairies de leur localité. Les résultats de ce recensement n'ont permis d'obtenir que quatre cent soixante-six (466) producteurs dans tout



le Bénin. Il est clair que ce nombre est largement en dessous des attentes, car la remarque est que la majorité des producteurs d'eau conditionnée préfère exercer dans la clandestinité pour échapper à tout contrôle.

## **2.2. Outils d'inspection sanitaire**

Pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Surveillance de la Qualité de l'Eau de Boisson, le Ministère de la Santé a élaboré des guides de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau de boisson (aux standards de l'OMS) pour l'inspection sanitaire des ouvrages d'eau et des unités de production d'eau conditionnée. Dans le cas d'espèce, la fiche standard N°6 (fiche d'inspection sanitaire) contient les éléments d'appréciation du niveau de risque sanitaire de toute l'unité qui est catégorisée en fonction du nombre de risques comptabilisé. A ces informations, sont ajoutés les éléments d'appréciation du moyen d'exhaure s'il est un ouvrage d'eau privé. Donc, la fiche d'enquête élaborée pour l'occasion combine les deux natures d'informations.

## **2.3. Collecte d'informations et d'échantillons d'eau conditionnée**

La mission est d'inspecter au moins les quatre cent soixante-six (466) unités de production réparties dans les douze départements du Bénin. Pour cela, les techniciens du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), du Ministère de la Santé (MS), du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) appuyés par les techniciens des structures du niveau décentralisé et déconcentré se sont associés pour conjointement effectuer des missions de collecte d'informations à l'aide de l'outil décrit au point antérieur. Ainsi, le moyen d'exhaure utilisé, l'environnement de travail, l'hygiène et les dispositifs de traitement de l'eau installés sur le circuit d'eau sont inspectés et les constats rapportés sur ladite fiche. La visite de l'équipe à l'unité se termine par le prélèvement d'un pack d'eau pour le contrôle de sa qualité au laboratoire.

Les techniciens du niveau déconcentré et décentralisé associés sont ceux de la localité parcourue par l'équipe mixte. Le but de cette démarche est d'avoir dans l'équipe quelqu'un qui maîtrise la localité et qui peut ainsi faciliter l'identification des unités installées dans leur zone de travail habituel.

Les opérations sur le terrain se sont déroulées en trois étapes : du 23 novembre au 05 décembre 2020 pour les deux premières phases et du 20 au 26 décembre 2020 pour la troisième phase.

La composition, le rôle, la structure de provenance et la zone attribuée à chaque équipe sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Répartition de rôles et tâches

N°	EQUIPES	Qualité	Ministère d'origine	Zone de travail	Nombre d'unités prévues
Equipe N°1	POGNON Eliasse	Technicien/Inspecteur	ANCQ/MS	Littoral, Ouémé, Plateau et Collines	145
	ONI Léonard	Technicien/Inspecteur	DGEau/MEM		
	C/Seau ou CDC-HAB	Appui local	MEM / MS		
	Professeur ABOU Youssouf	Superviseur	SGAM/MEM		
	Dr AKIBOU Océni	Superviseur	DPHAB/ANSSP /MS		
Equipe N°2	AVOCANH Gautier	Technicien/Inspecteur	DGEau/MEM	Atlantique, Mono, Couffo et Zou	110
	AFFLE Cyr	Technicien/Inspecteur	ANCQ/MS		
	C/Seau ou CDC-HAB	Appui local	MEM/MS		
	ADJOMAYI Philippe Armand	Superviseur	DGEau/MEM		
	Professeur AÏNA Pépin Martin	Superviseur	DGEC/ MCVDD		
Equipe N°3	MONTCHO Jean-Pierre	Technicien/Inspecteur	DGEau/MEM	Borgou, Alibori, Donga et Natitingou	211
	ADANDEDJAN Constant	Technicien/Inspecteur	ANCQ/MS		
	C/Seau ou CDC-HAB	Appui local	MEM / MS		
	ALASSANE Mahamadou	Superviseur	CTRSP/MEM		
	Professeur YEMOA L. Achille	Superviseur	DG-ANCQ/MS		

#### 2.4. Contrôle de qualité des échantillons d'eau conditionnée

Les analyses se sont effectuées dans les laboratoires d'analyses d'eau de la Direction Générale de l'Eau et de l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau. Les paramètres retenus pour le contrôle sont d'une part microbiologiques et d'autre part physicochimiques. Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux de boisson, le contrôle microbiologique réduit est recommandé. Il se résume à faire la recherche des :

- Germes autochtones revivifiables à 37°C ;
- Présomés Coliformes.

De toute la gamme de paramètres utilisés pour caractériser au plan physico-chimique une eau de boisson, les fluorures et les nitrates sont paramètres clés dont l'excès dans l'eau est nuisible

à la santé du consommateur. Le choix de ces deux paramètres se justifie par le fait que l'excès de l'un et/ou l'autre dans l'eau de consommation suffit pour disqualifier cette source d'eau pour la consommation humaine. En effet, l'excès de fluorures entraîne la fluorure dentaire. Les cas graves entraînent la fluorure osseuse. L'excès des nitrates quant à lui provoque une perturbation des échanges gazeux au niveau de l'organisme entraînant ainsi une maladie appelée maladie du bébé bleu (methémoglobinémie) chez les femmes enceintes et les enfants.

Il est important de préciser que le contrôle microbiologique concerne tous les échantillons collectés alors que la physico-chimie ne concerne que les eaux produites à partir d'ouvrage privé. La recherche de ces deux polluants n'est pas utile pour ceux qui produisent l'eau conditionnée à partir d'un ouvrage conventionnel (SONEB, AEV, PEA public) parce que des contrôles précèdent leur mise en service.

### **2.5. Traitement des informations et des résultats d'analyses d'eau**

L'ensemble des fiches renseignées par les trois équipes sur le terrain (chaque équipe dans sa zone d'intervention) sont compilées dans une base Excel conçue à cet effet. De même, les résultats des analyses d'eau sont d'abord rapportés dans des cahiers de paillasse et compilés aussi dans la même base. Une fois toutes les informations obtenues sous forme numérique, les travaux de dépouillement suivent avec l'élaboration des histogrammes. Les courbes de tendance qui en découlent montrent le vrai visage du secteur.

Cette démarche explicitée dans la méthodologie a permis l'obtention des résultats qui sont présentés dans le chapitre suivant.

## **III. RESULTATS**

La présente mission a permis de sonder le secteur de production des eaux conditionnées dans cinquante-cinq (55) communes à travers les douze (12) départements du Bénin. Les résultats de ce sondage donnent une vue globale sur la nature des sources d'eau utilisées, l'état des ateliers de production, le personnel de production, la qualité physico-chimique et microbiologique.

Au cours de cette campagne les producteurs d'eau en bouteilles PET qui renouvellent chaque année leur certificat de salubrité n'ont pas été concernés pour la raison qu'ils sont régulièrement suivis.

Au total trois cent quarante-six (346) unités de production ont été visitées par l'ensemble des équipes. Parmi ces unités, certaines étaient fermées donc inaccessibles lors du passage de l'équipe d'inspection, d'autres étaient accessibles mais non fonctionnelles. Il y en avait une qui est fonctionnelle mais qui n'avait pas de stock disponible pour le prélèvement.

Pour toutes ces raisons, sur les trois cent quarante-six (346) unités de production visitées, trois cent trente-trois (333) ont été inspectées dont trois cent vingt-trois prélevées. Parmi elles, deux (02) unités de conditionnement d'eau en bouteilles PET ont été prélevées.

### 3.1. Répartition spatiale des unités de production inspectées

Il était prévu de parcourir théoriquement quatre cent soixante-six (466) unités dans soixante-une (61) communes réparties dans les douze (12) départements. Mais à l'arrivée, cette prévision n'a pu être respectée. En effet, certaines communes en général d'accès difficile où le nombre de producteurs prévu est faible n'ont pas été visités telle que Karimama, Kalalé, Sô Ava et Aguégoués. Dans d'autres communes telles que Bembèrèkè, Parakou, Cotonou et Porto Novo, toutes les unités n'ont pas été visitées soit à cause des distances soit pour des raisons de temps insuffisants.

Le tableau 3 présente le nombre d'unités de production inspectées par commune et leur répartition géographique est illustrée par la figure N°1.

Tableau 2 : Répartition géographique des unités inspectées

DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE D'UNITES			
		Recensées	Visitées	Inspectées	Prélevées
ALIBORI	Kandi	20	10	10	10
	Malanville	12	11	11	11
	Karimama	2	0	0	0
	Banikoara	8	6	6	6
	Ségbana	4	4	3	3
	Gogounou	6	5	5	5
<b>ALIBORI</b>		<b>52</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
ATACORA	Boukoumbe	3	0	0	0
	Cobly	2	0	0	0
	Materi	8	0	0	0
	Tanguieta	6	6	6	6
	Kerou	11	5	5	5
	Kouande	5	5	5	4
	Natitingou	8	5	5	5
	Ouassa-Péhunco	4	3	3	3
	Toukountouna	0	0	0	0
<b>Total ATACORA</b>		<b>47</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
ATLANTIQUE	Allada	13	5	5	5
	Kpomasse	0	0	0	0
	Ouidah	12	4	4	4
	Toffo	0	0	0	0
	Tori-Bossito	1	0	0	0
	Abomey -Calavi	20	33	29	29
	Sô-Ava	0	0	0	0
	Zè	0	1	1	1

DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE D'UNITES			
		Recensées	Visitées	Inspectées	Prélevées
<b>Total ATLANTIQUE</b>		<b>46</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
BORGOU	Bembèrèkè	15	4	4	4
	Nikki	16	6	6	6
	Sinendé	10	0	0	0
	Kalalé	4	0	0	0
	Parakou	39	18	17	17
	N'Dali	4	3	3	3
	Pèrèrè	3	0	0	0
	Tchaourou	9	8	7	7
<b>Total BORGOU</b>		<b>100</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
COLLINES	Bantè	0	2	2	2
	Dassa-Zoumè	0	2	2	2
	Savalou	0	4	4	4
	Glazoué	4	4	4	4
	Ouèssè	8	8	8	8
	Savè	10	11	11	11
<b>Total COLLINES</b>		<b>22</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
COUFFO	Aplahoué	7	8	8	8
	Klouékanmey	5	5	5	5
	Dogbo	5	6	6	6
	Djakotomey	0	1	1	1
	Lalo	2	2	2	2
	Toviklin	2	0	0	0
<b>COUFFO</b>		<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
DONGA	Djougou	8	7	7	7
	Bassila	0	0	0	0
	Copargo	0	7	7	7
	Ouaké	4	1	1	1
<b>DONGA</b>		<b>12</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>LITTORAL</b>	<b>COTONOU</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
MONO	Athiémé	0	0	0	0
	Comè	3	3	3	3
	Grand-Popo	3	1	1	1
	Bopa	2	0	0	0
	Houéyogbé	3	3	3	3
	Lokossa	7	4	4	4
<b>MONO</b>		<b>18</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
OUEME	Porto-Novo	37	18	18	17
	Adjarra	8	9	9	7
	Aguégués	0	0	0	0
	Sèmè-Podji	7	5	5	5
	Adjohoun	3	2	2	2
	Akpro-Missérété	5	6	5	4
	Avrankou	4	1	1	1
	Bonou	1	1	1	1
	Dangbo	2	1	1	1
<b>OUEME</b>		<b>67</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>38</b>

DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE D'UNITES			
		Recensées	Visitées	Inspectées	Prélevées
PLATEAU	Adja-Ouèrè	5	6	5	3
	Ifangni	5	6	6	4
	Sakété	6	6	5	5
	Kétou	11	11	11	11
	Pobè	4	4	4	4
<b>PLATEAU</b>		<b>31</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>27</b>
ZOU	Abomey	8	7	7	7
	Agbangnizoun	2	0	0	0
	Bohicon	10	7	7	7
	Djidja	3	1	1	1
	Covè	1	0	0	0
	Ouinhi	0	0	0	0
	Zagnanado	1	1	1	1
	Za-Kpota	0	0	0	0
	Zogbodomey	0	0	0	0
<b>ZOU</b>		<b>25</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>466</b>	<b>346</b>	<b>333</b>	<b>324</b>

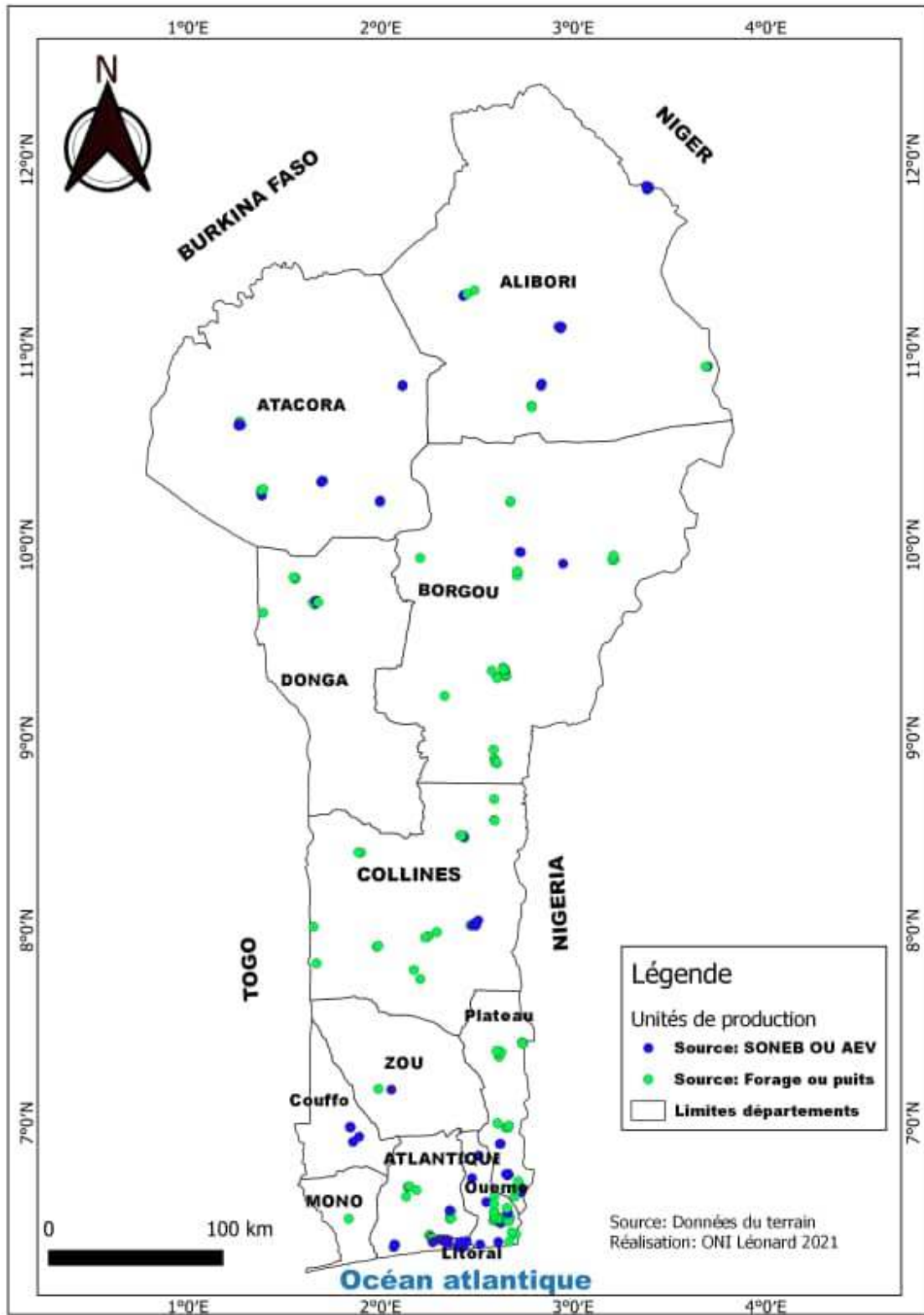


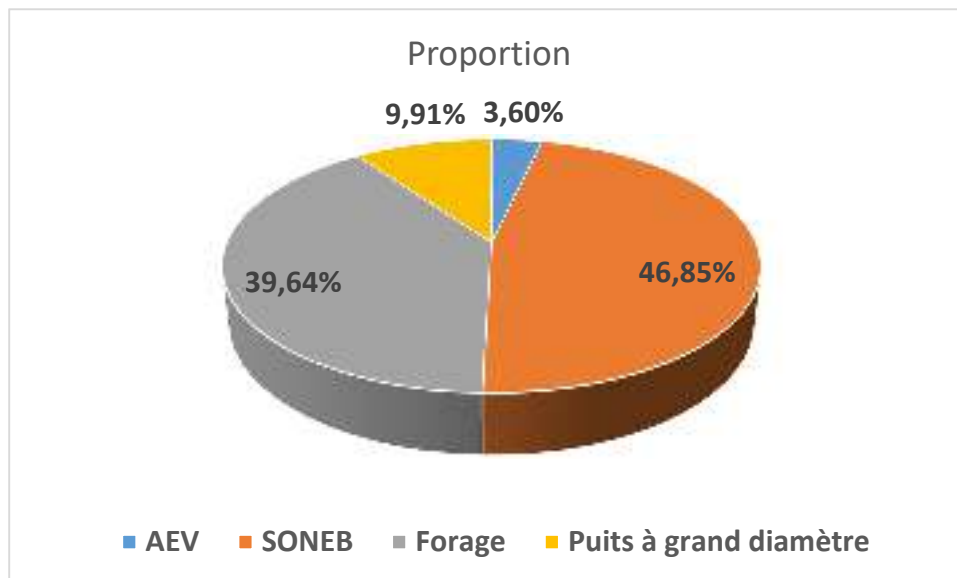
Figure 1: Carte de répartition géographique des unités de production inspectées

### 3.2. Sources d'eau exploitées pour le conditionnement

Les sources d'eau utilisées pour conditionner l'eau sont de deux (02) types :

- sources conventionnelles : brachement au réseau de la SONEB ou d'AEV ;
- sources non conventionnelles : forages privés et puits à grand diamètre.

La figure 2 illustre la proportion des unités de production suivant le type de source.



*Figure 2 : Proportion des unités de production par type de sources d'eau utilisées*

#### 3.2.1. Unités abonnées aux sources conventionnelles

Parmi les trois cent trente-trois (333) unités de production inspectées, cent soixante-huit (168) sont abonnées aux réseaux conventionnelles représentant 50,45% du total inspecté. De ce total, cent cinquante-six (156) soit 92,85% sont abonnées à la SONEB et douze (12), soit 7,15% au réseau d'AEV.

#### 3.2.2. Unités utilisant les sources non conventionnelles

Ces unités utilisent comme sources d'eau les forages et les puits d'eau. Elles sont au nombre de cent soixante-cinq (165) représentant 49,55% du total inspecté. De ce total, cent trente-deux (132) soit 80% utilisent des forages et trente-trois (33) soit 20% utilisent des puits à grand diamètre.

Notons qu'aucune de ces structures ne dispose d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau, ce qui est contraire à la réglementation en vigueur.

#### 3.2.3. Qualité physico-chimique de l'eau utilisée

Parmi les cent soixante-cinq (165) forages et puits privés échantillonnés, il y a onze (11) soit 6,66 % utilisent une eau contenant de fluorures et les nitrates en excès.



Ces sources d'eau ne sont pas aptes à fournir de l'eau de consommation et sont tout simplement à fermer. Ces unités de production sont réparties comme indiqué dans les tableaux 4 et 5 ci-dessous.

Tableau 3: Ouvrages avec excès de fluorures

DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'OUVRAGE	NOMBRE
Collines	Glazoué	Forage	1
	Savè	Forage	1
<b>Total</b>			<b>02</b>

Tableau 4 : Ouvrages avec excès de nitrates

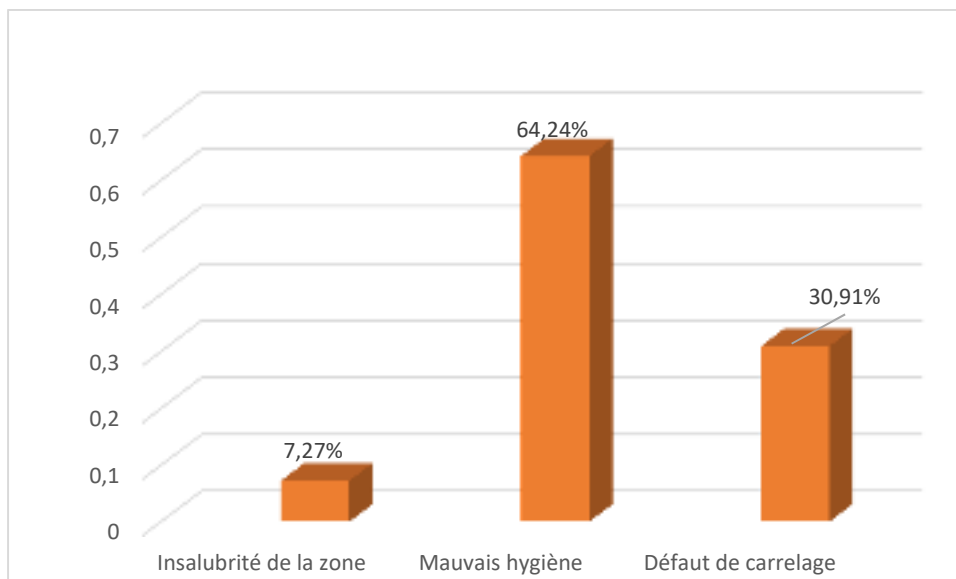
DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'OUVRAGE	NOMBRE
Atlantique	Abomey-Calavi	Puits d'eau	1
	Allada	Forage	1
Borgou	Bembèrèkè	Forage	1
	Tchaourou	Forage	1
Collines	Ouèssè	Forage	1
Ouémé	Porto-Novo	Forage	1
		Puits d'eau	1
Plateau	Pobè	Puits	1
<b>Total</b>			<b>08</b>

### 3.3. Etat de l'atelier de conditionnement

L'état de l'atelier de conditionnement est évalué au moyen de plusieurs critères dont la salubrité de la zone d'implantation et de la salle de production, l'aération de la salle, la protection des ouvertures contre les insectes et les reptiles, le dispositif de traitement de l'eau et des dispositions complémentaires.

#### 3.3.1. Salubrité de la zone d'implantation et de la salle de production

La salubrité de la zone et l'hygiène de la salle sont des éléments qui peuvent influencer la qualité du produit. La norme impose le carrelage du sol et des murs jusqu'à hauteur de 1,70 m. Cette dernière disposition facilite le nettoyage et évite le développement de germes sur les surfaces irrégulières. La figure 3 indique les taux des ateliers qui ne respectent pas ces exigences.



**Figure 3 :** taux d'insalubrité des unités de production et de leur zone d'implantation

Le manque d'hygiène au niveau des salles de production concerne deux cent douze (212) unités de production d'eau en sachets soit 64,24% contre 32,59% pour la campagne 2019. Ce défaut d'hygiène qui s'aggrave se caractérise par la présence des toiles d'araignée, salle mal-nettoyée, la présence de déchets, le défaut de carrelage des sols et la cohabitation avec d'autres activités telles que la vente d'autres articles pouvant altérer la qualité de l'eau (Figure 4).



**Figure 4 :** Production de jus dans une unité de production d'eau

Quant à l'insalubrité de la zone d'installation des unités, certaines sont installées dans des zones marécageuses et/ou insalubres avec souvent des dépotoirs sauvages à proximité ou sur des caniveaux. En tout, vingt-quatre (24) unités de production soit 7,27% des unités sont concernées



Figure 5: Salubrité de la salle de production

Le défaut de carrelage concerne, cent deux (102) unités soit 30,91%.

### 3.3.2. Ventilation, aération et éclairage de la salle

Le mauvais éclairage de la salle ne permet pas d'apprécier son hygiène. Cette situation nuit également à la santé visuelle du travailleur (Figure 6).



Figure 6 : Mauvais éclairage de la salle de production

La mauvaise ventilation/aération fait accumuler des odeurs qui peuvent nuire à la santé du travailleur. Il existe également des risques de souillure du produit à partir de la sueur. Cent onze (111) unités de production soit un taux de 33,64% sont concernées par cette situation.

### 3.3.3. Protection des ouvertures et présence du dispositif de lave-pieds/mains

La proportion des unités de production qui n'ont pas pourvu les ouvertures de grillage pour éviter l'accès des reptiles et des insectes dans la salle de production est de 88,48%.

Les 89,70% des unités de production n'ont pas installé à l'entrée des salles de production, des dispositifs de lave-pieds et de lave-mains alors qu'ils assurent l'hygiène des mains et des pieds, ce qui concourt aussi au maintien de l'hygiène de l'unité.

Le figure 7 indique le taux de non-conformité par rapport aux exigences.

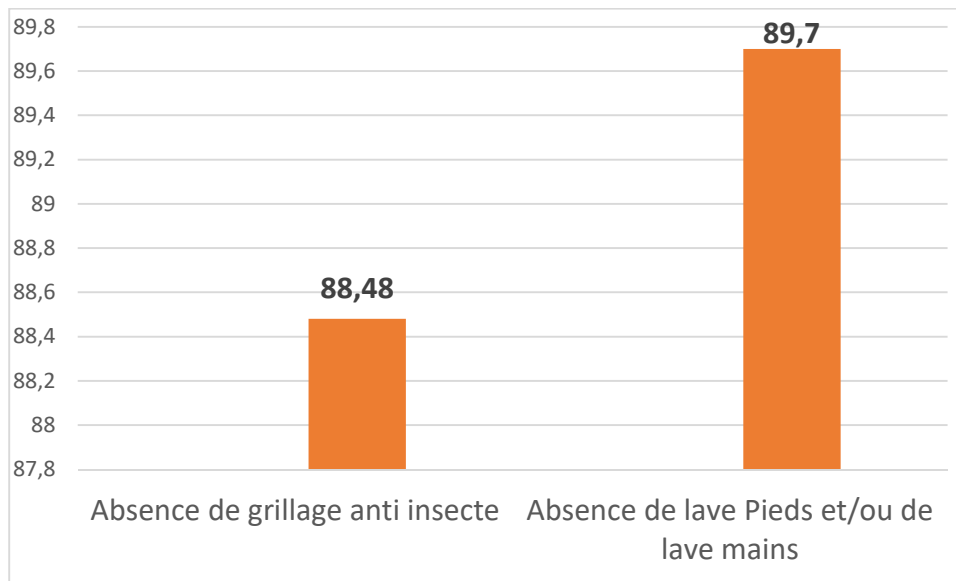


Figure 7 : Taux de non protection des ouvertures et d'absence de lave-pieds/mains

### 3.3.4. Dispositif de traitement et de fuites d'eau

Le dispositif de traitement doit comporter selon la norme, une lampe UV et deux types de filtres dont un à charbon et l'autre membranaire de diamètre inférieur ou égale à 0,5 $\mu$ m.

En outre, des fuites d'eau ne devraient pas être observées sur le circuit d'eau parce que ces ouvertures constituent des points de contamination lorsque le réseau n'est pas sous pression.

La figure 8 illustre les taux de non-conformité aux exigences.

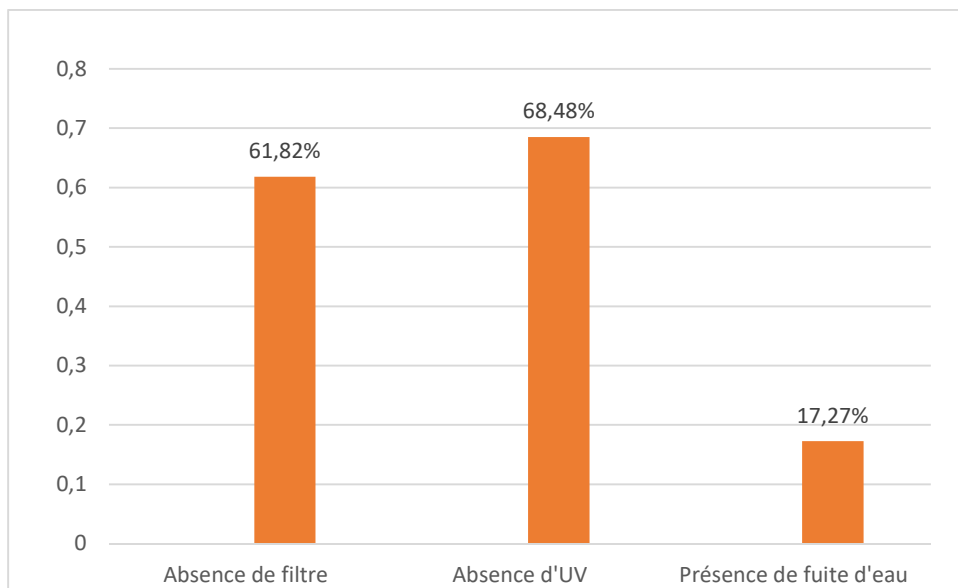


Figure 8: Taux de non-conformité du dispositif de traitement et de présence de fuites d'eau

La figure 9 montre que 68,48% des ateliers de production ne disposent pas de lampe UV sur le circuit de production, 61,82% n'ont pas de filtres obligatoires et 17,27% présentent des fuites d'eau sur le circuit. Ces constats de non-respect des exigences par les producteurs d'eau en sachets révèlent combien de fois la qualité de l'eau conditionnée pourrait ne pas respecter les normes.



Figure 9 : dispositifs de traitement

### 3.3.5. Dispositions complémentaires

Il est recommandé de prévoir à la sortie des sachets d'eau conditionnée, une cuvette de réception afin d'éviter que les sachets d'eau ne traînent par terre. Egalement, le produit après l'emballage doit être stocké sur des surfaces surélevées ou carrément dans un magasin habileté pour cela. Le défaut de ces dispositions constitue des insuffisances qui pourraient favoriser la contamination. 75,45% des ateliers inspectés ne disposent pas de cuvettes de

réception de produits et 35,50% de ces unités de production n'ont pas un lieu de stockage conforme aux exigences (figure 10).

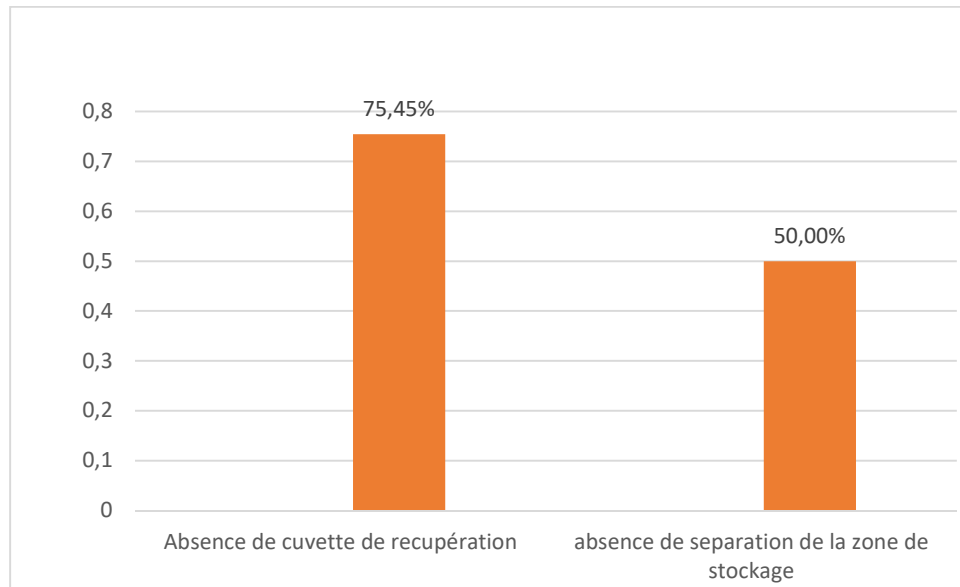


Figure 10 : Taux de non-conformité par rapport aux dispositions complémentaires

### 3.3.6. Personnel

La sécurité au travail exige que le personnel fasse un bilan médical annuel et porte les EPI au poste de travail. La non-observance de ces dispositions constitue des insuffisances. La figure 11 illustre les taux de non-conformités.

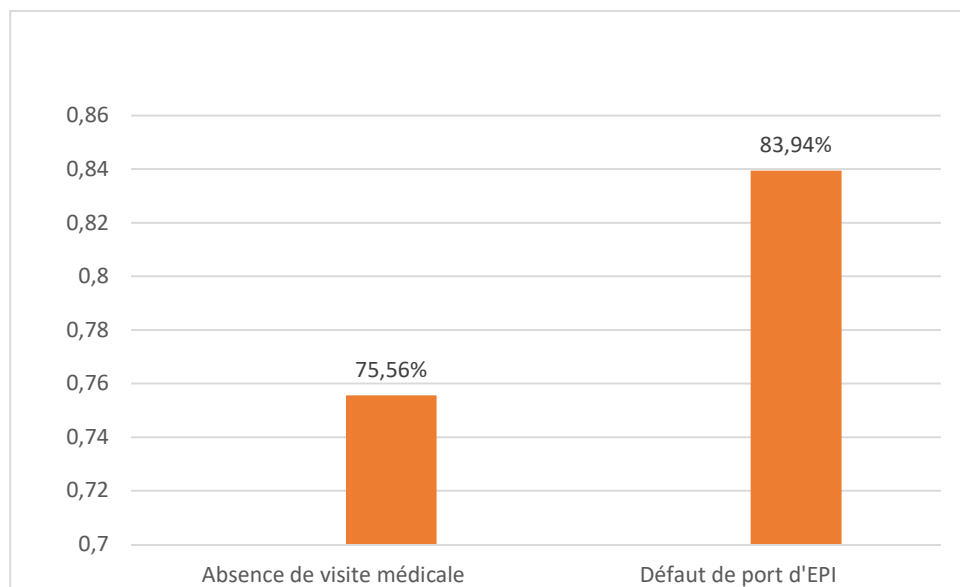


Figure 11 : Proportion d'unités dont le personnel n'est pas aux normes

Il est constaté que 83,94% du personnel de la plupart des unités ne portent pas les EPI et 75,56% ne font pas de visite médicale.

### 3.3.7. Gestion des eaux usées

Il doit être prévu un système de siphonage des eaux usées. Elles sont cent quatre-vingt-onze (191) soit 57,88% à ne pas respecter cette exigence.

### 3.3.8. Appréciation globale du niveau de risque des unités

La grille d'inspection des unités stratifie le niveau de risque des unités en fonction du nombre de non-conformité. Ainsi le niveau peut être bas, moyen, haut ou très haut. La figure 12 indique la proportion des unités suivant le niveau de risque.

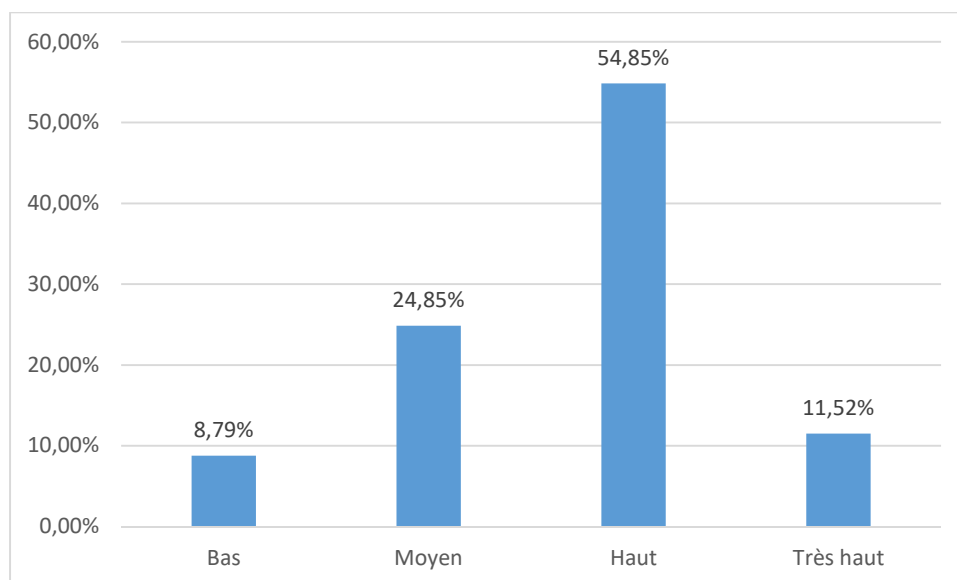


Figure 12 : Proportion d'unités selon le niveau de risque

La plupart des unités ont un niveau de risque haut ou très haut, soit respectivement 54,85% et 11,52%. Pourtant les améliorations à opérer pour avoir un niveau de risque bas sont à leur portée.

## 3.4. Hygiène des eaux conditionnées

Deux paramètres qui renseignent sur l'hygiène de la production ont été recherchés sur les échantillons. Il s'agit de la flore totale à 37°C encore appelée germes banaux à 37°C ou flore revivifiable à 37°C et les Présomés Coliformes. Pour les germes banaux, la norme permet au plus 50 Unités Formant Colonies par millilitre d'échantillon (UFC/mL). En ce qui concerne les Présomés Coliformes, elle est de 0 UFC/100mL pour les eaux en sachets et de 0 UFC/250mL pour les eaux en bouteilles. Signalons que toutes ces eaux sont considérées comme des échantillons n'ayant pas subi de traitement chimique.

### 3.4.1. Résultats pour l'ensemble des unités

La figure 13 illustre les résultats de l'analyse microbiologique des eaux conditionnées.

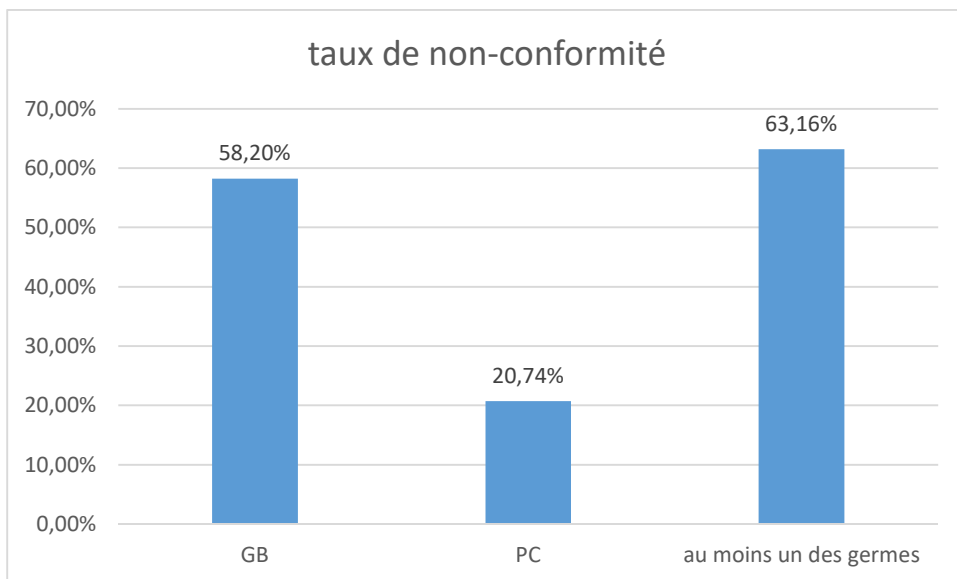


Figure 13 : Taux de non-conformité par rapport aux germes recherchés

La figure 13 montre que le taux de non-conformité globale est de 63,16%. Ce taux est très proche de celui de non-conformité par rapport aux germes banaux qui est de 58,20%. Ainsi presque tous les échantillons qui ne sont pas conformes pour les Présumés Coliformes (PC) ne le sont pas pour la flore totale (GB).

*Ces résultats montrent la faiblesse de l'hygiène autour de la production de ces eaux et sont en cohérence avec les niveaux de risque des unités de production.*

### 3.4.2. Taux de non-conformité selon la source

La figure 14 ci-dessous illustre les taux de non-conformité en rapport avec la nature de la source utilisée.

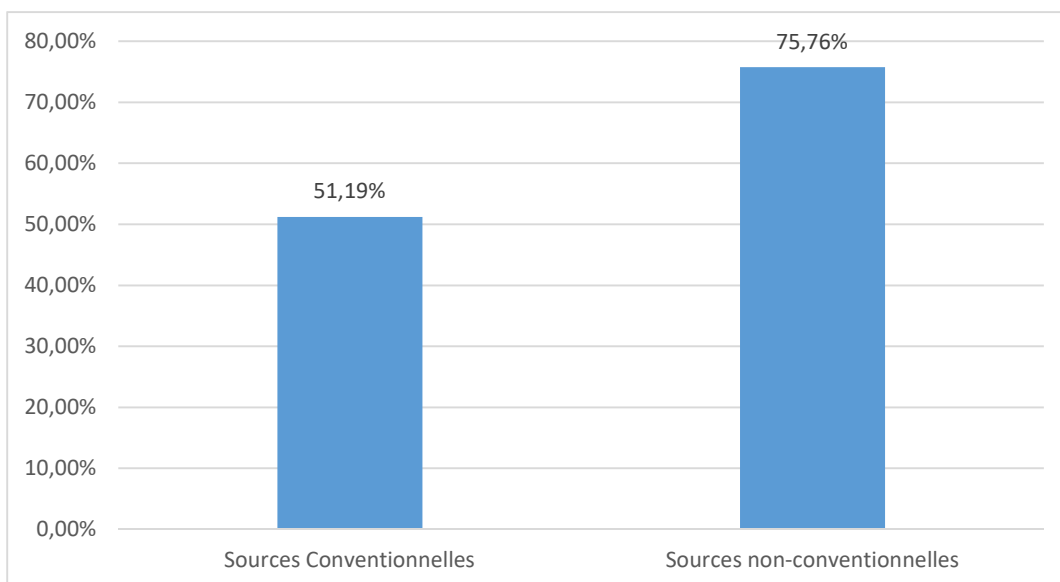


Figure 14: taux de non-conformité selon la source d'eau



La figure 14 montre que les producteurs qui utilisent l'eau du réseau public notamment la SONEB, ont des produits moins contaminés que les autres. Cela pourrait s'expliquer par la présence du chlore libre résiduel qui poursuit son effet germicide dans le circuit de production.

### 3.4.3. Taux de non-conformité selon le niveau de risque

Le graphique 10 ci-dessous illustre les taux de non-conformité en rapport avec le niveau de risque de l'atelier.

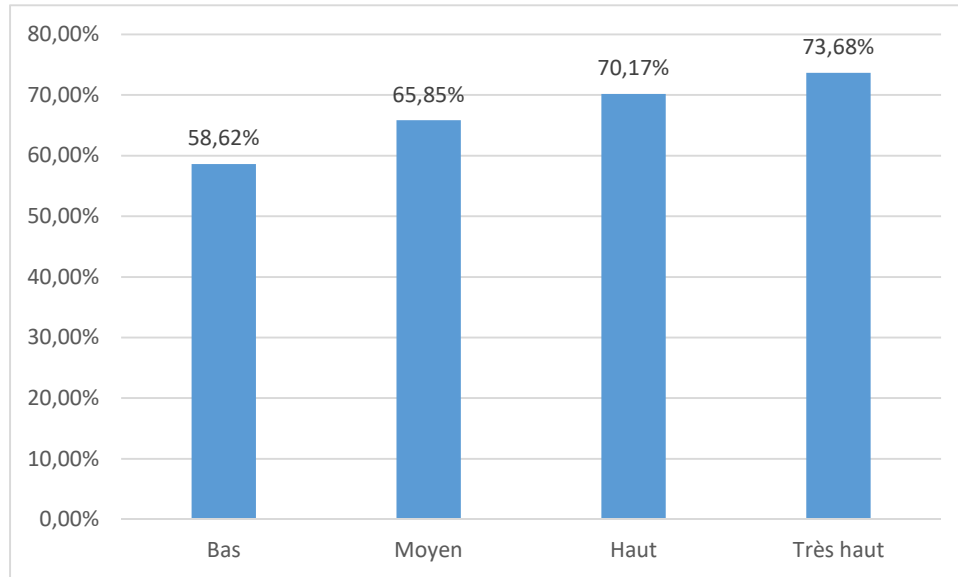


Figure 15: Taux non-conformité en rapport avec le niveau de risque de l'atelier

La figure 15 ci-dessus montre que le taux de contamination évolue avec le niveau de risque. Du niveau de risque bas au niveau du risque très haut, le taux de contamination varie de 58,62% à 73,68%.

La contamination microbienne évolue avec le niveau de risque.

### 3.4.4. Taux de non-conformité en rapport avec le dispositif de traitement

La figure 16 ci-dessous illustre les taux de non-conformité en rapport avec le niveau de risque de l'atelier de production.

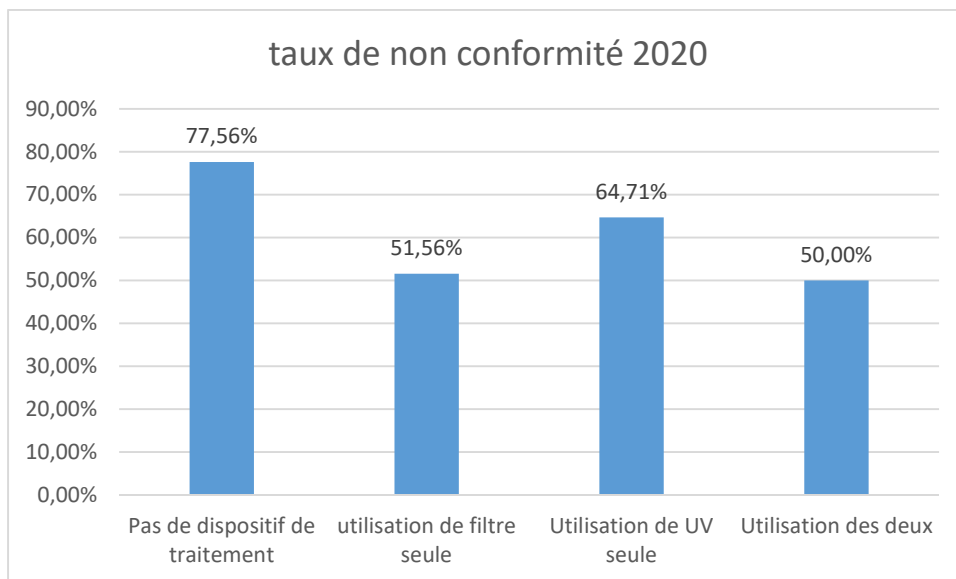


Figure 16 : Taux de contamination en rapport avec l'utilisation de dispositif de traitement

La figure 16 montre que seule l'association de filtre et de l'UV a un effet significatif sur le traitement. En effet, le filtre s'il a un port adéquat, (diamètre inférieur ou égale à  $0,5\mu\text{m}$ ), il devrait filtrer la grande majorité des germes.

Les circuits d'eau n'ayant aucun dispositif de traitement présentent un taux de contamination de 77,56%. Pour les circuits ne disposant que de lampe UV présentent un taux de contamination de 64,71%.

*La présence des dispositifs de traitement ne garantit pas seule la qualité du produit, il faut leur entretien.*

## CONCLUSION

La présente campagne d'inspection sanitaire des unités de production des eaux conditionnées et de contrôle de qualité de ces eaux produites sur le territoire béninois a pris en compte trois cent quarante-six (346) unités sur quatre cent soixante-six (466) recensées et prévues soit un taux de réalisation de 74,25%. Elle a donc permis d'avoir une vue réelle de la situation.

Cette campagne a révélé que cette activité évolue principalement dans l'informel et que la réglementation en la matière est méconnue de la plupart. En l'absence de surveillance régulière, l'hygiène autour de cette activité quoique capitale se dégrade de jour en jour. Cela a eu pour conséquence, la fabrication de l'eau conditionnée dans des unités insalubres et dans des environnements peu recommandables. La population consommatrice de ces eaux surtout en sachets court un risque sanitaire auquel elle n'est pas consciente.

Au vu de ces remarques et de l'ampleur qu'a pris cette activité, il urge que l'Etat béninois, garant du bien-être de la population, prenne ses responsabilités afin d'assainir l'activité. A cette fin, les suggestions suivantes ont été formulées :

## SUGGESTIONS

### ➤ Mesures immédiates

- ✓ **Ministères de l'Eau et des Mines, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Décentralisation :**

Relancer le communiqué invitant les collectivités locales à poursuivre le recensement des producteurs selon un canevas à mettre à leur disposition ;

- ✓ **Ministères de l'Eau et des Mines et le Ministère de la Santé (conjointement)**

Fermer immédiatement toutes les unités d'eau conditionnée :

- Présentant un taux de fluorure supérieur à 2,5 mg/L et de nitrates supérieur à 70 mg/L ;
- Présentant un risque très haut au plan sanitaire ;
- Produisant à partir de puits à grand diamètre.

### ➤ Mesures permanentes

- ✓ **Ministère de la Santé :**

- Former les agents d'hygiène des Coordinations Départementales de la Composante Hygiène et Assainissement de Base (CDC-HAB) sur les PGSSE (aspects en liaison avec les unités d'eau conditionnée) ;

- Instruire les DDS afin que les agents d'hygiène qui sont dans les communes recensent également les producteurs de leur zone d'intervention suivant le même canevas. Cette liste doit être mise à jour au niveau de la DDS ;
- Prioriser la réalisation de la surveillance de la qualité de l'eau de boisson dont les eaux conditionnées conformément au Plan de Surveillance de la Qualité de L'Eau de boisson (le niveau central et le niveau déconcentré chacun en ce qui le concerne). L'absence de contrôle est à la base de la dégradation des conditions de production ;
- Signer les deux projets d'arrêté fixant les conditions d'octroi d'autorisation aux producteurs/distributeurs d'eau conditionnée ;

✓ **Ministère de L'Eau et des Mines**

- Instruire les Directions Départementales de l'Eau et des Mines à tenir à jour la liste des unités de production d'eau conditionnées à partir d'un ouvrage privé ou d'un puits;
- Suivre la mise en conformité des ouvrages d'eau privés aux dispositions légales en vigueur en :
  - ❖ Recençant de manière exhaustive tous les utilisateurs des eaux souterraines (Unités de production d'eau conditionnée ; les hotels ayant réalisés des forages et les propriétaires des Points d'Eau Autonomes privés ... ) ;
  - ❖ Installant des compteurs sur le circuit d'eau de ces utilisateurs d'eau souterraine.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

### **Cadre règlementaire**

Dans le cadre de la réglementation de la production et distribution de l'eau et surtout de l'eau conditionnée destinée à la commercialisation, plusieurs ministères dans leur rôle régalien ont élaboré des textes de loi, des décrets d'application et des arrêtés. Ces textes abordant les différents aspects liés aux conditions d'exercice et de la qualité du produit fini ont pour finalité, la protection de la santé du consommateur et de l'environnement.

#### *Au niveau des Ministères en charge du commerce et de l'industrie :*

La production et distribution d'eau conditionnée est une activité commerciale et industrielle. Les producteurs doivent faire des formalités au niveau de ces deux ministères conformément aux dispositions prévues par les textes de loi dont certaines en substance disent ceci :

- [Loi N° 90-005 du 15 mai 1990 fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin](#)

L'article 2 du texte de loi stipule que les activités de commerce ont pour but de satisfaire les besoins du consommateur tant au niveau des prix que de la qualité du service ou produit offert.

- [Loi n° 84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires](#)
  - La loi définit les « denrées alimentaires », « denrées » ou « aliments » comme étant « toute substance traitée, partiellement traitée ou brute destinée à l'alimentation humaine et englobant les boissons, la gomme à mâcher ainsi que toutes les substances utilisées dans la fabrication, la préparation et le traitement des aliments, à l'exclusion de celles qui sont employées uniquement sous forme de médicaments ou de cosmétiques ». L'eau de consommation entre donc dans la catégorie des denrées alimentaires ;
  - La loi dispose d'un comité technique de contrôle des denrées alimentaires, organe interministériel et pluridisciplinaire, placé sous la présidence et la responsabilité du Ministère chargé de la Santé ;
  - Les décrets d'application fixent le cadre réglementaire pour le conditionnement et la commercialisation des denrées alimentaires en général ;
  - Les Ministres de la Justice, de la Santé et du Développement Rural sont chargés de l'application des décrets ;

- La recherche et la constatation des infractions à la loi sont confiées à la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA).

➤ [Loi n° 2007 21 du 16 octobre 2007 portant protection du consommateur en République du Bénin](#)

Cette loi n'est pas spécifique à un secteur d'activité commerciale mais concerne l'ensemble des produits objet de commerce. Elle aborde plusieurs aspects dont ceux liés aux inscriptions à voir sur les emballages de produits (Nom, date de fabrication, date de péremption, indication du lieu de production, etc.). Mais les dispositions prévues par les articles suivants stipulent :

- Article 11 : la vente d'un bien ou la prestation d'un service n'ayant pas préalablement satisfait aux normes nationales ou du code alimentaire de qualité et de sûreté des produits est interdite.
- Article 13 : le vendeur ou le prestataire de service est tenu de délivrer un bien apte à rendre le service que le consommateur peut légitimement en attendre.

***Au niveau du ministère de la Santé***

Il est garant de la santé de la population. A ce titre, tout ce qui pourrait compromettre le bien être de l'homme relève en premier lieu de son ressort. Ce ministère a élaboré un certain nombre de textes de loi et leur décret d'application et a pris plusieurs arrêtés pour formaliser des dispositions et comportement visant à préserver la santé de l'homme. Dans le domaine de l'eau, l'on peut faire recours aux textes suivants :

➤ [Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code d'hygiène publique](#)

Cette loi est en cours de relecture mais reste applicable tant que le texte modifié ne serait pas validé. Ce document contient les dispositions suivantes :

- Article 87 stipule que toute personne désignée par le Ministre chargé de la Santé a libre accès à toute installation ou propriété en vue de faire des prélèvements ou constatations en rapport avec l'application de la loi.
- Article 83 décrit clairement les obligations des producteurs et distributeurs, public ou privé, par rapport au suivi de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine «quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit y compris la glace alimentaire, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation».

- L'arrêté n°4567/MS/DC/SGM/CTJ/DHAB/SA : du 8 août 2008 fixant les règles de conditionnement et de mise en consommation des eaux minérales et des eaux de boisson conditionnées

Cet arrêté fixe les modalités de la procédure d'autorisation soumise par le Ministère en charge de la Santé aux producteurs d'eau conditionnée. Il fixe la fréquence des analyses (trimestrielle) devant être effectuées par le producteur. Il reprecise le rôle de « contrôleur » exercé par le Ministère en charge de la Santé. Il fixe les normes d'hygiène devant être appliquées par le producteur et les sanctions en cas de non-respect de la réglementation. Il est actuellement en relecture et le nouveau projet comporte deux documents que sont :

- Projet de décret portant Création, Attributions, Composition et fonctionnement du Comité chargé d'étudier les dossiers relatifs à la production et à la mise en consommation des eaux conditionnées en République du Bénin.
- Projet de décret fixant les conditions de délivrance, de l'autorisation de production et de mise en consommation des eaux conditionnées en République du Bénin.

La signature de ces deux décrets permettront de combler un vide qui jusqu'à présent ne permet pas aux producteurs d'eau conditionnée de disposer d'autorisation de production et de mise en consommation.

***Au niveau du ministère en charge du cadre de vie et de l'environnement :***

Avant la mise en place de toute activité industrielle, l'avis favorable de l'ABE est indispensable. Par ailleurs, la pollution générée par divers rejets (solide, liquide) est du ressort de ce ministère. A ce titre, des dispositions ont été prises par rapport aux emballages en plastiques et d'autres dispositions sont bien indiquées dans les décrets d'application et arrêtés.

- La loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement

Le chapitre 2 du Titre II est consacré à la protection et à la mise en valeur des eaux continentales en particulier les articles suivants :

- L'Article 31 qui stipule que « Tout exploitant d'un système public ou privé d'alimentation en eau et l'exploitant d'un établissement public, commercial ou industriel alimenté en eau par une source quelconque d'approvisionnement, qui mettent l'eau à disposition du public ou de leurs employés pour des fins de consommation humaine doivent se conformer aux normes en vigueur »,
- L'Article 32 qui indique que l'exploitant doit faire effectuer des prélèvements de l'eau avant sa mise à la disposition du public ou de ses employés par un laboratoire

agréé aux fins de contrôle de qualité et les résultats conservés au dossier de l'exploitant,

- L'Article 33 qui stipule que « Nul ne peut, sans autorisation faire des sondages ou des forages dans le but de chercher ou de capter en profondeur des eaux souterraines ».

➤ [Le Décret N° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin](#)

Prévu dans les décrets d'application du Code d'Hygiène Publique et de la Loi Cadre sur l'Environnement, ce décret est entièrement consacré au contrôle mais surtout au suivi de la qualité de l'eau :

- Il détermine les obligations des producteurs et distributeurs d'eau de consommation;
- Il fixe les paramètres physico-chimiques et microbiologiques, les valeurs maximales des eaux de consommation et les fréquences de prélèvement,
- Il définit les périmètres de protection des captages.

➤ [Décret N° 2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin](#)

- Article 1 : le présent décret a pour objectif de protéger l'environnement et la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi cadre sur l'environnement en République du Bénin. Il vise en outre à promouvoir la valorisation des déchets, à organiser l'élimination des déchets, etc.

L'intérêt de ce décret pour le secteur du conditionnement de l'eau est la production des avaries d'emballages dans l'unité de production et la gestion des emballages utilisés par les consommateurs d'eau.

***Au niveau du ministère en charge de l'eau :***

Les prérogatives du ministère en charge de l'Eau en matière de mobilisation des ressources en eau, leur planification et leur gestion intégrée font partie des réformes majeures du gouvernement.

➤ [Loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau](#)

En plus du cadre réglementaire pour les prélèvements d'eau superficielle ou souterraine (Article 40 déjà évoqué), la Loi N°2010-44 précise les responsabilités en matière de qualité des eaux distribuées :



En application des dispositions de la loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin, on peut noter le décret n° 2015-578 du 18 novembre 2015 portant procédure d'autorisation ou de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relatifs à l'eau pour bénéficier d'une autorisation de prélèvement d'eau.

- L'Article 60 indique que : « L'eau livrée à la consommation des populations doit être potable. Quel que soit le mode de gestion du service public d'approvisionnement en eau potable, la personne publique compétente veille, sous l'autorité des Ministres en charge respectivement de l'Eau et de la Santé, et conformément aux dispositions du Code de l'Hygiène Publique, à la qualité de l'eau distribuée et au respect des normes », « Le contrôle de la qualité de l'eau est effectué par des laboratoires agréés par l'Etat. Ce contrôle est obligatoire. Un décret pris en Conseil des Ministres fixe les conditions et modalités d'obtention de l'agrément »,
- L'Article 61 donne des indications sur l'information obligatoire des usagers : « L'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et, le cas échéant, la personne chargée d'assurer la gestion du service public d'approvisionnement en eau potable, sont tenus de fournir aux usagers les informations appropriées concernant la qualité et le prix de l'eau distribuée».
- Le décret N° 2015-328 du 08 Juin 2015 portant détermination de la redevance d'exploitation des ressources en eau en République du Bénin précise au niveau de son article 1er l'institution au profit de l'Etat et des collectivités territoriales en République du Bénin des redevances suivantes:
  - - une redevance proportionnelle relative à l'exploitation des ressources en eau superficielle par application du principe «utilisateur-payeur» ;
  - - une redevance proportionnelle relative à l'exploitation des ressources en eau souterraine, par application du principe « utilisateur-payeur» ;
  - - une redevance proportionnelle par application du principe «pollueur-payeur».

### **Cadre institutionnel**

L'activité de production et de distribution d'eau conditionnée est gérée par plusieurs ministères et la commune. Le tableau ci-dessous résume les rôles et responsabilités.

*Tableau 5 : cadre institutionnel de la surveillance des eaux de consommation*

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles et responsabilités</b>
	Elabore les politiques et les stratégies

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles et responsabilités</b>
<b>L'État à travers ses ministères techniques</b>	Prépare la législation et définit les normes
	Veille à l'application des normes de conception, de réalisation et d'exploitation
<b>Le Ministère en charge de la Santé</b>	Est l'autorité compétente pour la surveillance de la qualité de l'eau de consommation
	Conduit le programme de surveillance de la qualité de l'eau au travers de ses agents nationaux et des services déconcentrés
<b>Le Ministère en charge de l'Eau</b>	Est l'autorité compétente pour : (i) définir et mettre en œuvre la politique et les réglementations en matière de gestion du domaine public de l'eau (ii) ; suivre quantitativement et qualitativement les ressources en eau et prévenir les risques et catastrophes liés à l'eau ; (iii) définir et veiller à la mise en oeuvre et assurer le suivi-évaluation de la politique, des stratégies et de la réglementation relatives à la gestion de l'eau ; (iv) promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et de mettre en place les structures et les organes y afférents ; (v) assurer la planification des ressources en eau et d'assurer la mise en place des infrastructures de mobilisation des ressources en eau ;
<b>Le Ministère en charge du Cadre de vie</b>	L'autorité de veille sur la protection de l'environnement et toutes ses composantes. A ce titre, il définit les conditions de protection, de préservation de l'environnement afin de garantir une vie saine des populations. Il évalue l'impact de toute activité sur l'environnement et procède à des autorisations de déversements après des études d'impact environnementales par ABE . Le type d'emballage pouvant servir à la production de l'eau et à la préservation de l'environnement et ses écosystèmes.. La gestion des emballages d'eau consommée.
<b>Le Ministère en charge du commerce et de l'industrie</b>	Organise le secteur du commerce Veille à la qualité du produit à commercialiser Veille à l'activité industrielle
<b>Les Communes</b>	Délèguent la gestion des installations d'eau
	Responsables du bon déroulement du service public de l'eau
	S'assurent que le service exploitation de la SONEB dispose d'un PGSSE et l'applique.

# ANNEXE 2 : FICHE D'INSPECTION SANITAIRE

Date de la visite.....

Fiche N°.../ ...../

.....

## I Information générale

a. Nom du producteur :.....

Tél :.....

b. Adresse :..... Nom de la ville ou Commune:

..... Nom du quartier :..... Cap. de prod. :

..... Qté produite .....

## II Identification des risques de contamination

### Forage équipé d'une Pompe Motorisée

Risques		Répondre Oui ou Non
1	Existe-t-il une latrine à moins de 15 m du forage ?	
2	Existe-t-il d'autres sources de pollution à moins de 15 m du forage (ex : fumier, dépôts d'ordures, puits perdus, route, atelier de mécanique, dépôt de carburant, animaux, etc.) ?	
3	Existe-t-il des sources de pollution à moins de 100 m du forage	
4	La clôture autour du forage (15 m) est-elle inexistante ou détériorée ?	
5	Existe-t-il un forage abandonné et non fermé à moins de 100 m du forage ?	
6	Est-ce que l'aire bétonnée autour de la tête de forage mesure moins de 2 mètres de diamètre ?	
7	Est-ce que l'aire bétonnée autour de la tête de forage est fissurée ?	
8	Est-ce que de l'eau stagnante est observée à moins de 2 mètres de la tête de forage?	

Nombre total de risques (oui)

.....

Niveau de risques identifié par l'inspection (cochez la case correspondante)

7 à 8 : très haut	5 à 6 : haut	3 à 4 : moyen	0 à 2 : bas

### Installation de conditionnement de l'eau

	Risques	Répondre Oui ou Non
1	L'unité de production est située pas dans une zone insalubre ou marécageuse	
2	Les lave-pieds disposés à la porte d'entrée et les lave-mains sont absents	
3	Les ouvertures ne sont pas pourvues de grillages anti-insectes	
4	La salle de production n'est pas carrelée sur le sol et sur une hauteur de mur d'au moins 1,70m	
5	La salle de production n'est pas bien éclairée, aérée et ventilée	
6	Les dispositifs de traitement de l'eau ne sont pas disposés à 2 mètres du sol	
7	Le personnel de production ne porte pas de vêtement de « laboratoire »	
8	Le personnel existant lors de l'inspection ne dispose pas d'un carnet de visite médicale et la périodicité de visite médicale de 1 an n'est pas respectée	
9	La zone de stockage n'est pas séparée de la zone de production ou est dans un endroit à ciel ouvert	
10	Les locaux ne sont pas nettoyés par un service d'hygiène et de nettoyage	

11	Des fuites d'eau sont observées au niveau des vannes et robinets	
12	Les réservoirs contenant l'eau à conditionner ne sont pas équipés d'une prise située à au moins 7 cm du fond du réservoir le couvercle n'est pas étanche ou inexistant	
13	La salle de production et/ou le lieu de stockage ne sont pas hygiéniques	
14	La partie hydraulique (pompe) des supprimeurs n'est pas en acier inoxydable	
15	Les deux filtres obligatoires – filtre 0,5 micron et filtre à charbon actif 0,5 micron- ne sont pas présents	
16	Le système de traitement d'eau ne dispose pas de lampe ultraviolette (UV)	
17	Les filtres obligatoires utilisés ont une porosité supérieure à 0,5 micron	
18	La cuvette de réception des sachets n'est pas présente	
19	La salle de production ne dispose pas de canalisation d'écoulement d'eau usée	
20	L'unité n'est pas abonnée à un service d'hygiène de ramassage d'ordure	

Nombre total de risques (Oui)

.....

Niveau de risques identifié par l'inspection (cochez la case correspondante)

<b>14 à 20: très haut</b>	<b>10 à 15 : haut</b>	<b>5 à 8 : moyen</b>	<b>0 à 4 : bas</b>

### III Résultats et recommandations

3.1. Les risques de contamination suivants ont été identifiés:

<b>Risques identifiés</b>	<b>Description des risques identifiés</b>

3.2. Identification des mesures correctives pour chaque risque et délais de mise en œuvre

<b>Risques identifiés</b>	<b>Mesures correctives</b>	<b>Délai d'exécution</b>

### IV Volet Environnement

- a. Nature de la source d'eau ? .....      b. Avez-vous une autorisation pour le forage.....
- c. Autres observations :

**Les inspecteurs**

### ANNEXE 3 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION INSPECTEES

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
2/ZOU/01	ZOU	ZAGNANA NDO	Awinvi		Mont Idéal	96147102	-	-	Publique
2/ZOU/02	ZOU	BOHICON	Zakpo/Ava	GANLAKY Marcellin		95261883	-	-	forage privé
2/ZOU/03	ZOU	BOHICON	Agbokou	DJIHOLISSE Bernadin		95544002	-	-	forage privé
2/ZOU/04	ZOU	BOHICON	Agbokou	NOUKPO Calixte		95544002	-	-	forage privé
2/ZOU/05	ZOU	BOHICON	Hêzonho	Adjaratou SOULEMANE	AD Bénin service	65731812	-	-	Publique
2/ZOU/06	ZOU	BOHICON	Dako carrefour	SINGBO Rolande		94761502	-	-	Publique
2/ZOU/07	ZOU	BOHICON	Adamè/Zakpo	DEGNIDE Eloïse	DG Water	97159885 / 96085232	-	-	forage privé
2/ZOU/08	ZOU	ABOMEY	Houndjroto	AGBANLIN Prisque		64002003	-	-	Publique
2/ZOU/09	ZOU	ABOMEY	Hounli	DOTOU Grégoire	Bon Gré	94103212	-	-	Publique
2/ZOU/10	ZOU	ABOMEY	Hounli/Houndjroto		Sœurs Catholiques OCPSP	97726778	-	-	Publique
2/ZOU/11	ZOU	ABOMEY	Hounli/Djègbé	HINVI Aurélien Désiré		95344448	-	-	Publique
2/ZOU/12	ZOU	ABOMEY	Azali	AGOUNKPE Corneille		-	-	-	Publique
2/ZOU/13	ZOU	ABOMEY	Agnangnan	HOUNYO Claude		64753474	-	-	Publique
2/ZOU/14	ZOU	DJIDJA	Djidja	MIKPONHOUE Fabien		97200788	-	-	forage privé
2/ATL/015	ATLANTI QUE	ALLADA	Dogoudo	HOUEDANOU Florida	Sol des anges	66017954	06°40.089'	002°08.544'	Publique
2/ATL/016	ATLANTI QUE	ALLADA	Dogoudo2	MEDAGNON Nadine		-	06°40.204'	002°08.715'	forage privé
2/ATL/017	ATLANTI QUE	ALLADA	Dodomey	AFATON Rogatien		64229663	06°40.275'	002°09.012'	forage privé
2/ATL/018	ATLANTI QUE	ALLADA	Tandahota	SOLOVE Gabin Patrice		97115397	06°37.027'	002°07.946'	Puits

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
2/ATL/019	ATLANTIQUE	ALLADA	Kpodjava Fandji	YEHOUME Samuel		97117025	06°39.075'	002°11.186'	forage privé
2/ATL/020	ATLANTIQUE	OUIDAH	Yamadjako	COFFI Pélagie		95050582	06°22.683'	002°046.503'	forage privé
2/ATL/021	ATLANTIQUE	OUIDAH	Zomayi Kpota	CODJIA Boniface		97693349	06°21.362'	002°04.123'	Publique
2/ATL/022	ATLANTIQUE	OUIDAH	Gbènan	SALAMI Aïchatou		97082482	06°22.214'	002°04.336'	Publique
2/ATL/023	ATLANTIQUE	OUIDAH	Lebou	DJIKOU Déo-Gratias		97572245	06°22.046'	002°04.547'	Publique
2/MON/024	MONO	HOUÉYOG BE	Honnougbo (Sè)	HOUNDE Yaovi Houénasou	SOCERGA GAGNANT	94039252	06°30.204'	001°50.123'	forage privé
2/MON/025	MONO	COME	Hongodé	BESSANVI Ayaba		98193997	-	-	forage privé
2/MON/026	MONO	COME	Hongodé	KOUNOUHOU Alexandre		96126554	-	-	Publique
2/MON/027	MONO	Grand Popo	Saligacomey	KWAASSI Djidula Akpladokou		95424228	-	-	Publique
2/MON/028	MONO	HOUÉYOG BE	Dahè	MAHOUSI Prospère	La Prospérité de Dahè	66428581	-	-	Publique
2/MON/029	MONO	HOUÉYOG BE	Honhouécomè	FANOU TOSSE théodore		97810326	-	-	forage privé
2/MON/030	MONO	LOKOSSA	Sague	TONASSOU Romain		97402290	-	-	Publique
2/MON/031	MONO	LOKOSSA	Agnivèdji	KEDEGNON Narcisse		96060632	-	-	Publique
2/MON/032	MONO	LOKOSSA	Agnivèdji	ZOHOUNKE Magloire	Exemplaire	66781407	-	-	Publique
2/MON/033	MONO	LOKOSSA	Guinkomey	SOUNOU Jean	Même Si	95705081	-	-	Publique
2/MON/034	MONO	COME	Hongodé	HOUNDEGBAVA Prospère	Ets ELEDE	97276929	-	-	Publique
2/COU/035	COUFFO	APPLAHOUE	Djimadohoué/Azové	KEGNONHOU Marcellin		65526058	-	-	Publique
2/COU/036	COUFFO	APPLAHOUE	Djimadohoué/Azové	AGBEKPONOU Basile		95156007	-	-	Publique
2/COU/037	COUFFO	APPLAHOUE	AZOVE Centre Face SONEB	DANDJEKPO Benjalin		95170505/95 153505	-	-	Publique

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
2/COU/0 38	COUFFO	APPLAHOUE	Tokponhoué/Azové centre	TCHEGNON Dieudonné		94050122	-	-	Publique
2/COU/0 39	COUFFO	APPLAHOUE	Latéhoué/Ekihoué	NATABOU Grégoire		95987751	-	-	Publique
2/COU/0 40	COUFFO	APPLAHOUE	Ekihoué Azové	GBODO Reine		64393762	-	-	Publique
2/COU/0 41	COUFFO	APPLAHOUE	Houanouhoué	HINDJINOUE Emile		95226627	-	-	Publique
2/COU/0 42	COUFFO	APPLAHOUE	Atchouhoué	KEKERE Séfiou		95507735	-	-	Publique
2/COU/0 43	COUFFO	DOGBO	Tota	NOUAGBEY Madeleine		94474454	-	-	Publique
2/COU/0 44	COUFFO	DOGBO	Zafignanmè	HESSOU Léa		61298630	-	-	Publique
2/COU/0 45	COUFFO	DOGBO	Dékanmè/HONTON	AGBO FLORENT		97525983	-	-	Publique
2/COU/0 46	COUFFO	DOGBO	Foncomey/Dogbo Tota	DOSSA Bienvenu		97116680	-	-	Publique
2/COU/0 47	COUFFO	DOGBO	Dahoué/Tota	DOSSA Florent Thierry		61264610	-	-	Publique
2/COU/0 48	COUFFO	DOGBO	Avégodé	SOSSOU Alphonse		97507326	-	-	Publique
2/COU/0 49	COUFFO	DJAKOTOMEY	Babohoué / Djakotomey	DEDAGNI Ernest		94065956	-	-	Publique
2/COU/0 50	COUFFO	KLOUEKANMEY	Klouékanmey Gare	SEDEGAN Dokpo		94323370	-	-	Publique
2/COU/0 51	COUFFO	KLOUEKANMEY	Klouékanmey Gare	KPLIKPAZON Adrien		95222522	06°58'42,9'	001°50'41,7'	Publique
2/COU/0 52	COUFFO	KLOUEKANMEY	Klouékanmey Agblécomey	LOKOSSOU Eric José		95377771	06°58'34,3'	001°50'35,6'	Publique
2/COU/0 53	COUFFO	KLOUEKANMEY	Ehuzu	DOURODJAYE Moufalilou		94832517	06°58'47,8"	001°50'29,2"	Publique
2/COU/0 54	COUFFO	KLOUEKANMEY	Trotroyouyou	MOUZOUN André		96179692	06°58'51,3"	001°50'34,2"	Publique
2/COU/0 55	COUFFO	LALO	Agouadona	MASSEDE Ibrahim		95939904	06°55'43,5"	001°53'20,4"	Publique
2/COU/0 56	COUFFO	LALO	Adjaglimey	MOUZOUN André		97179692	06°54'08,5"	001°51'24,8"	Publique

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
02/ATL/0 57	Atlantique	Abomey- calavi	Missessinto	FAGLA Marcellin		98989829	06°30'55.9"	002°21'37.8"	forage privé
02/ATL/0 58	Atlantique	Abomey- calavi	Missessinto	ABOUDOU Latif		97470909			
02/ATL/0 59	Atlantique	Abomey- calavi	Missessinto	AGOSSOU Irène <b>(ABSENT)</b>		62136181	06°30'55.5"	002°21'34.0"	
02/ATL/0 60	Atlantique	Abomey- calavi	Akassato Centre	LDF/ZOGBO Sidonie née HOUNGBEDJI		97224220	06°30'10.8"	002°21'33.2"	Puits
02/ATL/0 61	Atlantique	Abomey- calavi	Akassato centre	KPEDJO Lucien	SIMIMIN	97077905	<b>06°30'16.2"</b>	002°21'44.2"	
02/ATL/0 62	Atlantique	Abomey- calavi	Akassato centre	DASSIYAYO Gilbert	La JOIE	95333321	06°30'22.4"	002°22'04.3"	forage privé
02/ATL/0 63	Atlantique	Abomey calavi	Agassa godomey CEG	AMADOU Ilyace	ALBARIKA	97574169	06°32'28.6"	002°21'59.00"	Puits
02/ATL/0 64	Atlantique	Abomey calavi	Akassato Gbétagbo	DJEDOHOUN Jean	EAU DE VIE	96749817	06°32'46.4"	002°21'33.00"	forage privé
02/ATL/0 65	Atlantique	Abomey- calavi	Akassato Agonmè	ISSOUFOU Soumaïla	AL-HERY	66568045	06°32'46.4"	002°21'33.00"	Publique
02/ATL/0 66	Atlantique	ZE	Tangbodjêvié	MASSENON Kévin		97055200	Y: 06°32'46.4"	002°21'33.00'	forage privé
02/ATL/0 67	Atlantique	Atlantique	Glo Djissoukpa	ZOSSOUGBO Sylvain		97215554	Y: 06°34'09.2"	002°17'29.7"	Publique
02/ATL/0 68	Atlantique	Abomey- calavi	Glo CEG	AKOWE Yacinthe		67725508	Y: 06°33'08.3"	002°17'59.3"	puits
02/ATL/0 69	Atlantique	Abomey- calavi	Calavi centre Agori	YEHOUME Samuel		97117025	Y: 06°27'02.1"	002°21'14.3"	forage privé
02/ATL/0 70	Atlantique	Abomey- calavi	Hèvié Hèssa	DANDJEKPO Bertin	JB	97967435	Y: 06°25'23.5"	002°15'37.3"	Puits
02/ATL/0 71	Atlantique	Abomey- calavi	Hèvié Zone CRS2	AZELOKONON Pierre		97218053	06°25'09.8"	002°15'11.6"	puits
02/ATL/0 72	Atlantique	Abomey- calavi	Hèvié Adovié	FATOKÉ Habib Lay		97273193	06°24'38.0"	002°15'34.3"	forage privé
02/ATL/0 73	Atlantique	Abomey- calavi	Tchangbé Hèvié	NOUKPONSI Félicien		97374204	06°24'25.9"	002°15'49.0"	puits
02/ATL/0 74	Atlantique	Abomey calavi	Tchangbé Hèvié	DOTOU Koffi Edmond		62688644	06°24'17.0"	002°15'58.5"	puits



CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
02/ATL/0 75	Atlantique	Abomey- calavi	Dodji Hèvié	ANAGONOU K. Justin		62868180	06°24'08.8"	002°15'56.7"	Puits
02/ATL/0 76	Atlantique	Abomey- calavi	Hèvié Sogon	DANDJEKPO Donatien Paul		94289708	06°24'04.6"	002°15'50.0"	puits
02/ATL/0 77	Atlantique	Abomey- calavi	Dodji Hèvié	NOUMAHAGNAN Vincent		97694349	06°23'58.4"	002°16'06.6"	puits
02/ATL/0 78	Atlantique	Abomey- calavi	Dodji Hèvié	KODEGBE Maxime	EVA	95111118	06°24'05.3"	002°16'09.9"	forage privé
02/ATL/0 79	Atlantique	Abomey- calavi	Hèssa Hèvié	AGBASSA SATCHIVI Honorine ( <b>ABSENT</b> )		91383971	06°25'31.7"	002°15'28.8"	
02/ATL/0 80	Atlantique	Abomey- calavi	Atrokpocodji	AHOANSOU François	BON SERVITEUR	96460401	06°23'39.2"	002°19'42.8"	PUBLIQUE
02/ZOU/ 081	Zou	Abomey	Azali Vihondji	HINVI Parfait		95529437	001°59'19.7"	007°10'37.6"	forage privé
02/ZOU/ 082	Zou	Bohicon	Honmèho	TOKPO Adolphe		95842911	002°03'22.2"	007°10'24.3"	publique
02/ATL/0 83	Atlantique	Abomey- calavi	Atrokpocodji	MICLOHOUN Paul		96959036	06°23'41.4"	002°19'34.5'	publique
02/ATL/0 84	Atlantique	Abomey- calavi		SOHOUDJI Olympe		97448995 ; 95954624	06°23'21.9"	002°19'54.	publique
02/ATL/0 85	Atlantique	Abomey- calavi	Cocotomey Tannou	AHOSSI Marc	WELCOME	97422577	06°23'40.3"	002°18'21.2"	publique
02/ATL/0 86	Atlantique	Abomey- calavi	Cocotomey Tannou	ATONKOU Bruno		61020654	06°23'40.9"	002°18'13.9"	publique
02/ATL/0 87	Atlantique	Abomey- calavi	Cococodji Tannoukpèvi	LOKOSSOU Etienne	PÈRE ABRAHAM	62764316	06°22'51.4"	002°16'13.7"	publique
02/ATL/0 88	Atlantique	Abomey- calavi	Agbocodji	AKPOKLI Alain Roland	GOD SEND	95722779	06°23'03.7"	002°19'50.9"	publique
02/ATL/0 89	Atlantique	Abomey- calavi	Godomey Finafa Echangeur	KANGNI Joel	AUTHENTIC	95402557	06°23'21.1"	002°21'03.1"	publique
02/ATL/0 90	Atlantique	Abomey- calavi	Godomey Hlacomey	YEBE Olivier		96363615/66 060649	06°23'40.2"	002°20'52.3"	publique
02/ATL/0 91	Atlantique	Abomey- calavi	Godomey Hlacomey	GBAGUIDI Parfait		95845959	06°23'40.5"	002°20'45.5"	publique
02/ATL/0 92	Atlantique	Abomey- calavi	Houédonou	DOUNA Achille		95192996	06°23'31.8"	002°20'33.7"	publique
22/GLA/ COL	COLLINE S	GLAZOUE	ZONGO	AKPINFA Lucien	RABEMAR PLUS	95365936 / 97410520	002°14'47,3"	07°58'06,4"	forage privé

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
20/GLA/ COL	COLLINE S	GLAZOUE	ADJINANHOUE	WOROU Lucien	ETS LA MISERICORDE	96796254	002°17'29,7"	07°59'27,2"	forage privé
21/GLA/ COL	COLLINE S	GLAZOUE	ZONGO	XXXX	VRAI VRAI	XXXX	002°14'51,9"	07°58'10,0"	forage privé
23/GLA/ COL	COLLINE S	GLAZOUE	YEMALIN	DEGBELO Christophe	LA SILHOUETTE	97492980 / 94145499	002°13'56,0"	07°57'49,4"	forage privé
05/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	LAKOKO	DADOTE Roger	SANS LOGO	95379603	002°26'08,5"	08°28'54,5"	forage privé
03/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	ABOKPLEME	ADJERAN Olivier	SOURCE DE VIE	95072091	002°25'54,0"	08°29'30,8"	forage privé
04/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	ZOGBA GAOU	TODE Nestor	CHIGNON Raphael	95381685	002°25'46,0"	08°29'11,1"	Publique
08/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	ODJOULE	DORITCHAMOU O. K. Augustin	FUMILAYO	95299283	002°35'24,1"	08°40'55,3"	forage privé
06/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	PLATEAU	AKPO Cyriaque	BAMISSE OLUWA	95583553	002°35'26,2"	08°34'22,5"	forage privé
07/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	PLATEAU	DORITCHAMOU Emmanuel	IBUKUN OLUWA	94137461	002°35'32,2"	08°34'13,6"	forage privé
02/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	ATTANNONDOHO	BAKPE Evariste	SANS LOGO	95497790	002°24'51,2"	08°29'37,6"	forage privé
01/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	LAMINOUE	GBEHINDE Théodore	SANS LOGO	91502224 / 94026156	002°25'11,0"	08°29'30,9"	forage privé
19/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	NOUVEAU VON MAIRE BIAOU	YABI Edwige	VIERGE	97784471	002°28'40,1"	08°01'31,3"	Publique
12/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	PLATEAU A COTE DU C. SANTE	DJIHOLISSE Abel	TAALAA	95543881	002°28'57,7"	08°02'02,5"	Publique
18/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	MADINAN 2EME VON APRES LA PAIX	ALE AL-HALIK	O BENIT	95129895	002°29'41,3"	08°01'28,8"	Publique
14/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	ADAWA	DAKODO Germain	LA GRACE DE DIEU	97424145	002°29'43,1"	08°02'28,4"	Publique
16/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	CARREFOUR FACE IDADU HOTEL	BABIO Inoussa	OLA OLUWA	95195646 / 98170261	002°29'44,1"	08°02'26,2"	Publique
13/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	MARCHE CENTRAL SAVE	DANGBE D. S. Hector	LA DIFFERENCE	94149866	002°29'06,1"	08°02'07,4"	Publique
10/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	SAVE NOUVEAU FACE MSON YAYI BONI	NWONOU Daniel	AYOMI	94915086	002°27'58,9"	08°01'31,1"	forage privé
09/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	VON BUVETTE TOUR DE GARDE	CHABI Alain	OLA IYA	94242909	002°30'07,5"	08°02'47,5"	forage privé

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
11/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	SAVE NOUVEAU- MOSQUE OLOWO OKERE	ABOUDOU Sanni	SANNIB	95358078	002°28'33,8"	08°01'37,7"	Publique
17/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	ADIDO FACE MOSQUE ISALE OTOUN	ABEKPE Christian	NICKEL	95248853	002°29'38,8"	08°02'21,8"	Publique
15/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	VON CEG 3 SAVE	KOHOUNOU K. Antoine	ROI DE SOIF	95359680 / 95141477	002°30'23,6"	08°03'04,1"	Publique
104/DAS /COL	COLLINE S	DASSA- ZOUME	ILOULE 1	BOUSSARI Djamiou	TOUT EST GRACE	66873552 / 95581289	002°12'22,1"	07°44'50,8"	forage privé
105/DAS /COL	COLLINE S	DASSA- ZOUME	MOUMOU DJI	AYAKA Raphaël	ETERNEL	96085508 / 94156765	002°10'21,3"	07°47'41,6"	forage privé
106/SAV A/COL	COLLINE S	SAVALOU	DOZOUNDJI AHOSSÉ	HOUNDJO Atchadé	OSSE	97326280 / 95348906	001°58'47,9"	07°54'52,5"	forage privé
107/SAV A/COL	COLLINE S	SAVALOU	AHOSSÉDO	DEGILA Estelle	SANS LOGO	97509985 / 63973370	001°59'15,3"	07°55'12,9"	forage privé
108/SAV A/COL	COLLINE S	SAVALOU	OLOUWA KEMI	AROUNA Mouritalabi	SANS LOGO	96135626	001°39'09,4"	08°01'09,6"	forage privé
109/SAV A/COL	COLLINE S	SAVALOU	ORIOFE	EKOUNLABI Waïbi	EKOUNLABI	96595890 / 64085079	001°40'03,5"	07°49'46,2"	forage privé
110/BAN /COL	COLLINE S	BANTE	ADJANTE	TCHALATON Hibrahim	ETS SURU LERE	96196601 / 95236598	001°53'52,6"	08°24'11,2"	forage privé
111/BAN /COL	COLLINE S	BANTE	GBEGAMEY	BELLO Taofick	ETS ALLAHU LATIF	97275139 / 64944243	001°53'08,1"	08°24'20,1"	forage privé
36/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	Saint Michel	ALOUA Béatrice	Eau Yératel	96300431	002°25'46,51"	06°21'54,8"	Publique
24/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	Zongo	BELLO Mariam	Ets KAMAL	Zongo 2ème maison avant la pharmacie	002°25'30,9"	06°21'28,9"	Publique
37/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	Missebo	ODUNLAMI Adéola M.	Ets ADEOLA	Missebo Carrée 166 / 61003532	002°25'59,9"	06°21'48,7"	Publique
134/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	Missebo	AMOUSSOU Christine (ALLASSANE Souleymane)	Ets Faith	97385533	002°25'59,5"	06°21'49,2"	Publique
132/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	Wologuede Minonkpo	DAKPEAMEKPO A, Celestine	Pichon d'Eden	95021461	002°24'59,5"	06°22'48,1"	Publique
133/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	Wologuede	ADEDEMI Raymond	MENADEL	97016599	002°24'46,6"	06°22'43,3"	Publique

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
135/COT/ /LIT	LITTORA L	COTONOU	ZONGO	GAMBO Fatimatou	SANS LOGO	96582478	002°25'41,4"	06°21'24,7"	Publique
136/COT/ /LIT	LITTORA L	COTONOU	ZONGO	OUSMANE	SANS LOGO	66237848	002°25'29,9"	06°21'24,3"	Publique
137/COT/ /LIT	LITTORA L	COTONOU	AGLA	AMETOWOYONA Béatrice	KAFU MAHU	97074727	002°20'40,5"	06°22'36,9"	Publique
138/COT/ /LIT	LITTORA L	COTONOU	AGLA	AHISSOU Pascal	EAU AP COLOMBE	95888909	002°20'50,2"	06°22'33,9"	Publique
25/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	AIDJEDO	LATE Albert	Express Water	97145901	002°25'32,9"	06°23'01,8"	Publique
30/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	HINDE	YAROU Zénab	YAZ	64506478	002°25'57,9"	06°22'29,6"	Publique
33/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	SIKECODJI	ZANNOU Raymonde	FLAMME D'AMOUR	96848809	002°25'10,9"	06°22'25,6"	Publique
34/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	SIKECODJI	EGOUNLETI Gafarou	BOLADJI WATER	95959430	002°25'08,6"	06°22'12,1"	Publique
32/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	JERICHO	GOUDJO Adolphe	EAU D'EDEN	95192915	002°25'43,2"	06°22'19,9"	Publique
31/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	HINDE 2	SOUMAILA Hamadou		66175088	002°26'00,2"	06°22'35,6"	Publique
29/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	HINDE NORD	LAWSON Noël	DIEU EST GRAND	97134819	002°25'54,2"	06°22'27,8"	Publique
28/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	HINDE 1	NOMBIME Rodrigue	ESPOIR	97253448	002°25'52,9"	06°22'26,7"	Publique
27/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	HINDE 1	DJONON Arthur	LES GENS BIEN	97360101	002°25'50,7"	06°22'28,0"	Publique
40/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	SCOA GBETO	AMADOU Aboubacar	EAU BONHEUR	96199050	002°25'37,1"	06°21'36,4"	Publique
41/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	SCOA GBETO	SAÏBOU Fatima	AÏBAWA	97441782	002°25'37,8"	06°21'38,0"	Publique
38/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	MISSEBO	ADEBO Aziz	DOUCE PRECIEUSE	97738246	002°25'51,4"	06°22'00,5"	Publique
39/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	JONCKEY	VIERA Yannick	LA CASCADE	97228484	002°25'52,9"	06°21'32,2"	Publique
26/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	JERICHO	SOUCLE Raymond	G SHELAS	97982214	002°25'36,8"	06°22'24,3"	Publique
35/COT/ LIT	LITTORA L	COTONOU	ST MICHEL	AGBO Claire-Marie	MC	98957680	002°25'42,7"	06°22'08,5"	Publique

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
126/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	St Jean	BADOU Isidore			002°24'38,1"	06°22'02,7"	Publique
127/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	GBEGAMEY	MOUHAMED Aboubacar		95226829	002°24'35,7"	06°22'01,4"	Publique
128/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	CADJEHOUN	MEDESSOUKOU Rolande	LA BENEDICTION	66250595	002°24'17,8"	06°21'42,3"	Publique
129/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	CADJEHOUN	QUENUM Génévievre	FACIEL	97849464	002°24'10,4"	06°21'47,7"	Publique
130/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	CADJEHOUN	ADJAHOUTO Julienne	SOURCE DE VIE	95963293	002°23'51,8"	06°21'32,7"	Publique
131/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	Ste Rita	DJIMADJA Gatien		95311717	002°24'33,2"	06°22'44,9"	Publique
102/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	AGONGBOMEY	HOUNGBEDJI Sidonie	LA DOUCE FONTAINE	97224220	002°26'49,4"	06°23'11,4"	Publique
103/COT /LIT	LITTORA L	COTONOU	SEGBEYA	AHYITE Anastasie	ONEIL	61654845	002°26'49,8"	06°23'08,3"	Publique
97/SP/O UE	OUEME	SEME PODJI	ADIEME	ASSOCLE Francis	C'EST BON	97280330	002°40'09,3"	06°23'07,1"	forage privé
98/SP/O UE	OUEME	SEME PODJI	OWEDE KPOGUIDI	HOUSSOU Athanase	HAPPY HOME WATER	97007879	002°42'11,6"	06°25'26,4"	forage privé
101/SP/O UE	OUEME	SEME PODJI	MARINA	AKOLIA Pauline	O'LAVI	97748364	002°31'00,6"	06°22'10,1"	Publique
99/SP/O UE	OUEME	SEME PODJI	DJA	ADJAÏ Clovis	LA FONTAINE	97295034 / 95190509	002°40'53,7"	06°25'56,1"	forage privé
100/SP/O UE	OUEME	SEME PODJI	AGONGO	GOUSSANOU Noël	KOFA	97987902	002°36'39,7"	06°22'58,1"	Publique
88/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	LOUHO	HOUNVENOU Victor	VICTOR WATER	96146771	002°35'10,7"	06°29'35,2"	forage privé
76/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	YAOTCHA GANKPE	WHANNOU Hortense épse KIKI	LMJ ET FILS	97984643	002°37'26,3"	06°29'42,2"	forage privé
89/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	YEHOUENOU Rodrigue	SOURCE DE VIE	97786077	002°36'08,7"	06°30'05,6"	forage privé
73/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	OGAN'LA GARE	OKOSSI Bachirou	OJU-LARI	97594301	002°37'20,6"	06°28'41,7"	forage privé
86/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	AKALA Soumaïla	RIHANA	97645161	002°35'25,3"	06°30'06,1"	forage privé
87/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	SOUHIN Marcel	ETS LARIS	97933498	002°35'30,3"	06°29'57,6"	Puits

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
79/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DJRADO	DJOSSOU Pierre	KAYO OLOHOUNWA	97689971	002°36'26,1"	06°30'46,5"	forage privé
81/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	AKONABOE	GODOCLOUNON A. Prosper	Ets GAP COMPANY	66068385	002°36'19,2"	06°30'47,8"	forage privé
80/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	AKONABOE	MOUSSENIROU Sahadatou	ALBARIKA	96292513	002°36'22,1"	06°30'47,0"	Publique
74/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	CATCHI	TOGNON Bouraïma Fatima	TANTI BELLE	97215860	002°37'21,9"	06°29'02,5"	Publique
75/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	HOUINME GANTO	JOACHIN Shérif	ASHE OLOUWA	97576049	002°37'34,9"	06°29'37,5"	
77/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	HOUINME	AHOUNOU Ibrahim	EFERIDJIMI	97580174	002°37'21,0"	06°29'28,1"	Publique
78/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	CENTRE SONGHAÏ	KINSOUDE Eunice	SONGHAI	67717221	002°36'56,9"	05°30'00,5"	forage privé
83/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	AHOUANNOU de DRAVO Thomas	IFE OLUWA	97694185	002°36'19,8"	06°30'20,5"	forage privé
82/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	OUANDO MARCHE	SATIGNON Rolande	NELLY WATER	97135113	002°36'33,5"	06°30'21,4"	forage privé
84/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	ZANNOU S. Flaubert	LA GLOIRE	97588135	002°35'44,3"	06°30'17,9"	forage privé
85/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	AKPOSSOU Adolphe	ETS LIDEUR GBEGNON	94052553	002°35'32,7"	06°30'10,1"	Puits
90/PN/O UE	OUEME	PORTO NOVO	OUANDO	ZINSOU Abibatou	OMI LAYO	97642910	002°36'40,2"	06°30'34,2"	forage privé
112/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	AGBOTO	HOUGNI Laure	ETS TOUT EST GRACE	97604473 / 97517219	002°39'41,6"	06°31'05,6"	
113/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	HONVIE-CENTRE	BOLARIAN Ganiou	ETS EFINIWA	97193419	002°39'08,6"	06°31'11,7"	Puits
114/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	HONVIE-CENTRE	AHOUANSOU Félix	ETS FEX WATER	97989420	002°39'09,9"	06°31'10,3"	Puits
115/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	HONVIE	KPOVIESSI Godonou Fabrice	ETS GK	97890708	002°39'14,5"	06°31'16,9"	Puits
118/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	GBEYAMEY	LIAMIDI Sahadou	ETS BAKO JUNIOR ET FILS	61866140 / 97449220	002°40'18,4"	06°30'27,1"	forage privé
116/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	ADOVIE	HOUNKPEVI Emile	ETS AFFO ET FILS	97682358	002°39'28,9"	06°31'24,6"	Puits
117/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	SEDJEBETA	SAVOEDA Dénanga Victor	ETS LA BENEDICTION	97271437 /95378237	002°39'32,4"	06°31'18,6"	forage privé

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
119/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	MALANHOUI	EGLISE APOSTOLIQUE	EFFAKO	97583904	002°39'52,1"	06°29'20,5"	forage privé
120/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARRA	ADOVIE	MIDODJIHO Sèdjro Théodore	ETS LA CONFIANCE A DIEU	96423810 / 97093564	002°39'52,1"	06°29'20,5"	forage privé
92/ADJ/ OUE	OUEME	ADJOHOUN	HOUEKPA KPOTA	DJIDONOU Evariste		97681342 / 66031562	002°39'41,6"	06°31'57,5"	Publique
93/ADJ/ OUE	OUEME	ADJOHOUN	WADON	ESSOUFU Moudjibou	FACILE PLUS	97136993	002°28'29,3"	06°42'49,0"	Publique
94/DAN/ OUE	OUEME	DANGBO	DANGBO	DJOSSOU Sylvestre	EAU DE TABLE	96600735	002°32'56,6"	06°35'23,0"	Publique
125/AKP /OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	VAKON	GUEDEGBE Georgette	ETS TEMPS DE DIEU	67940618 / 97022297	002°35'25,4"	06°31'22,9"	Puits
122/AKP /OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	DJEVALI	AMOUSSOU Josias	ETS GRACE DIVINE	97167160	002°35'19,8"	06°32'31,1"	forage privé
123/AKP /OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	DJEVALI		MAHU KOLO		002°35'24,7"	06°32'38,5"	
124/AKP /OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	DJEVALI				002°35'24,0"	06°32'28,2"	
95/MIS/ OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	KATAGON	GNONLONFON Toussaint	ETS HINDOWA	97647296	002°35'30,7"	06°37'22,0"	Puits
121/AKP /OUE	OUEME	AKPRO- MISSERETE	GOME SOTA	GBETOHO Raphael	ETS OKPE NAOKLOUNON	97644920	002°35'21,1"	06°34'50,6"	Puits
96/AVR/ OUE	OUEME	AVRANKO U	AVRANKOU-CENTRE	DANSOU Latifou	ETS DOUROTIMI OLOUWA	97254634	002°39'21,9"	06°33'32,3"	Puits
91/BON/ OUE	OUEME	BONOU	AGBOSSO-KOTA	MAIRIE BONOU / PCM BONOU		66473748 / 51851425	002°30'33,3"	06°49'48,8"	Publique
SN	PLATEA U	ADJA OUERE	OKEOLA 2	TOVIZOUNKOU Edmond		97297634	002°37'07,7"	06°53'27,7"	
54/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	JACK	LAILO Rachidi	IYA NI WURA	97953768	002°37'07,7"	06°53'27,7"	Publique
53/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	MORO	GOMINA Akim	TEMI DIRE	97770528	002°37'16,9"	06°53'33,0"	Publique
55/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	SEKANME	TEMI TOPE Barthélémy	OGO OLUWA	67335172	002°37'23,1"	06°53'31,2"	Publique
56/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	KADJOLA	ARABA Bernadin	SANS LOGO	96921985 / 96209338	002°36'27,3"	06°59'53,6"	forage privé
72/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	OKE ODAN	MALIKI Souleymane	TAWAKALITOU	97272089	002°36'27,3"	06°59'53,6"	

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
044/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	GANMI	LALI-AKPO A. Pierre	ETS EAU SUPER	96573567	002°43'06,9"	06°40'25,5"	forage privé
043/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	OTOKPARA	IFE Emmanuel	ETS OLUWA TOBI	67542250	002°43'05,7"	06°40'43,1"	Publique
045/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	IGOLO	FADELE Salami	FADEL	97092350	002°43'50,1"	06°38'24,2"	Publique
042/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	HOUNBO-NAGOT	GOUGBEDJI Roger	ETS IYA ATCHO ET FILS	61664159 / 91030962	002°42'49,1"	06°41'54,2"	forage privé
046/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	KITIGBO	HOUEDJEKPON Sèssinou	SANS LOGO	97603882	002°41'46,3"	06°37'08,4"	forage privé
047/IFA/ PLA	PLATEA U	IFANGNI	ABADA	ADANGO Robert	HIHOMAHOUTON	97121002	002°42'07,4"	06°39'10,5"	forage privé
57/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	AYELAWADJE	FACHOLA Rémi	ETOILE	97416170 / 95846730	002°36'56,1"	07°20'39,0"	Puits
60/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	OBAFEMI	THIAMIOU Soulémane	KOLAWOLE ET FILS	95784368 / 97170973	002°36'37,2"	07°22'06,2"	Puits
61/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	OBAFEMI	ILOUTOWO Blaise	OMILAYE	9580700 / 97354181	002°36'49,6"	07°22'22,1"	Puits
59/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	OBAFEMI	IDOHOU Babatundé François	IDOBA ET FILS	95558485 / 95860485	002°36'45,5"	07°22'01,8"	Puits
58/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	OBAFEMI	FADIKPE Joël Lawalé	OLAWALE	95853311	002°36'43,3"	07°21'53,4"	Puits
63/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	OBAFEMI	FAGBITE Ferdinand	LAGBALA	66327322 / 95319948	002°37'40,7"	07°22'03,2"	Puits
62/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	IDENAN	IDOHOU Romulus	IDOHOU ET FILS	96311633 / 95844944	002°36'06,4"	07°22'23,0"	Puits
65/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	ILLARA KANGA	INOUBILOU Pascaline	JOSILO WATER	61689018 / 95505417	002°44'18,0"	07°24'58,6"	Puits
64/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	ILLARA KANGA	AGOSSOU Dorcas	AYA MOSES	67115192	002°44'25,5"	07°24'51,1"	Puits
66/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	ILLARA KANGA	BANKOLE René	ARANSE OLUWA	95590183 / 95920601	002°44'05,5"	07°25'08,4"	Puits
67/KET/ PLA	PLATEA U	KETOU	ICHAKO KANGA ILLARA	OSUNDOUNKE Amos	OSUN-WATER	95526265	002°44'05,9"	07°24'47,4"	Puits
68/POB/ KET	PLATEA U	POBE	OKE-ATA	OLUWOLE Eloi	OLUWOLE WATER	97642550	002°39'45,7"	06°58'49,3"	forage privé
69/POB/ PLA	PLATEA U	POBE	OSSOMOU 1	GNONHOSSOU Wachinou Paul	SOURCE DE VIE	66292151 / 95285361	002°38'56,3"	06°58'32,0"	forage privé



CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
70/POB/ PLA	PLATEAU	POBE	AYETEDJOU	NANAGNON SEWATCHE E. Louis	EGNONVO	97839856	002°39'43,8"	06°58'32,9"	Puits
71/POB/ PLA	PLATEAU	POBE	POBE-NORD	OGOUDIKPE Sèmiou	ALLAHOU LATIF	97166164	002°39'59,3"	06°59'13,7"	forage privé
48/SAK/ PLA	PLATEAU	SAKETE	ODANYOGO	BADAROU Fataï	BIOLOUWA SHEFE	97645288	002°39'30,3"	06°43'42,9"	Publique
51/SAK/ PLA	PLATEAU	SAKETE	ODANYOGO	FAHALA Mathieu	ALBARIKA WATER	97065619	002°39'15,6"	06°44'07,7"	Publique
49/SAK/ PLA	PLATEAU	SAKETE	KOSSI	ARINLOYE Issa	LOLA WATER	98359444	002°39'54,8"	06°43'54,4"	Publique
50/SAK/ PLA	PLATEAU	SAKETE	KOSSI	AYICHEMI Romain	IYANOU OLOUWA	96500720	002°39'46,0"	06°44'11,5"	Publique
52/SAK/ PLA	PLATEAU	SAKETE	ITA ORO	MOUSSILIOU Chouwibou	OLA OLOUWA	64404445 / 66404445	002°39'05,6"	06°44'07,8"	Publique
SN	PLATEAU	SAKETE		ALIHIDE Moukaram	SURU LERE	97877201			forage privé
01/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	ARAFAT		ALAFIA		9°20'22,20"	2°38'58,34"	forage privé
02/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	Banikani Rose croix		POSSO PLUS		9°19'23"	2°38'36"	forage privé
03/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	Banikani CEG6		SALAM		9°19'9,98"	2°39'5,87"	forage privé
04/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	Bah Mora		LA JOIE		9°19'9,98"	2°39'5,87"	forage privé
05/PAR/ BOR	Borgou	Parakou							forage privé
06/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	Albemka Tiangoua		ROYA PRESS COLOR		9°20'33,64"	2°35,25'90656"	forage privé
07/PAR/ BOR	Borgou	Parakou	Tihangoua		DJARA Etoile		9°20,33'64152"	2°35,25'90656"	forage privé
08/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	GahMan		Mon Destin		9°56'02,1"	002°12'19,4"	forage privé
09/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	Maro		SS KING		9°55'22,8"	003°12'18,6"	forage privé
10/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	Danri		AI HERI		9°55'34,5"	003°12'54,1"	forage privé
11/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	Gah		SATELITE		9°55'38,9"	003°12'12,8"	forage privé

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
12/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	Totorou II		ZIF et frères		9°56'47,0"	003°12'34,7"	forage privé
13/NIK/ BOR	Borgou	Nikki	Biro		Soyons Propres		9°54'14,8"	002°56'50,8"	Publique
14/NDA/ BOR	Borgou	N'Dali	Woasson		Baruka		9°51'26,8"	002°42'44,2"	forage privé
15/NDA/ BOR	Borgou	N'Dali	Woasson-Sud		EAU SURE		9°50'24,0"	002°42'32,3"	forage privé
16/BEM/ BOR	Borgou	Bembéréké	Derou		KANISURU		10°13'30,0"	002°40'21,8"	forage privé
17/BEM/ BOR	Borgou	Bembéréké	Kossou		Okpè Olouwa		10°13'43,3"	002°40'29,2"	forage privé
18/BEM/ BOR	Borgou	Bembéréké	Inan		MOUSSE et Fils		9°57'49,5"	002°43'40,7"	Publique
19/BEM/ BOR	Borgou	Bembéréké	Inan II		Jehovah-Jire et Fils		9°57'53,6"	002°43'19,7"	Publique
20/NDA/ BOR	Borgou	N'Dali	Woasson		ALHERI Junior et Fils		9°51'55,9"	002°42'31,7"	forage privé
21/DJO/ DON	Donga	Djougou	Sassirou		Ets DJARA Water		9°41'36,8"	001°39'31,2"	forage privé
22/DJO/ DON	Donga	Djougou	Sassirou		Ets FATOU Water		9°41'45,3"	001°39'28,2"	Publique
23/DJO/ DON	Donga	Djougou	Partago		CISSE		9°42'12,6"	001°39'57,9"	Publique
24/DJO/ DON	Donga	Djougou	Gah		ATRIS ET Fils (TRAORE D'OR)		9°42'09,1"	001°38'56,6"	forage privé
25/OU/ DON	Donga	Ouaké			SURU LERE		9°38'58,6"	001°23'25,0"	forage privé
26/DJO/ DON	Donga	Djougou			Kati		9°42'37,2"	001°39'42,3"	Publique
27/DJO/ DON	Donga	Djougou	BATOULOU		GNONRA		9°42'43,9"	001°40'05,8"	Publique
28/DJOU /DON	Donga	Djougou	Zontou		Espoir Water		9°42'18,7"	001°40'35,5"	forage privé
29/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		HARIKPAIRE		9°49'29,5"	001°33'20,2"	forage privé
30/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		AL-KAOUSSAR		9°49'52"	001°33'20,3"	forage privé

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
31/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		AL-KAOUSSAR		9°49'52"	001°33'20,3"	forage privé
32/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		AL-KAOUSSAR		9°49'52"	001°33'20,3"	forage privé
33/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		AL-KAOUSSAR		9°49'52"	001°33'20,3"	forage privé
34/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		FOFANA SOUROU MA BA		9°49'48,9"	001°33'17,8"	forage privé
35/COP/ DON	Donga	Copargo	TOUNGOULI		ALHAMDOULILLAH		9°50'1,8"	001°32'54,1"	forage privé
36/NAT/ ATA	ATACOR A	NATITINGO U	OUROUBOUGA			DON DE DIEU	10°16'31,6"	001°22'39,5"	forage privé
37/NAT/ ATA	ATACOR A	NATITINGO U	OUROUBOUGA			Tout est grace	10°15'26,7"	001°23'00,3"	Publique
38/NAT/ ATA	ATACOR A	NATITINGO U	OUROUBOUGA		VERITABLE EAU DE VIE		10°15'44,9"	001°22'54,4"	Publique
39/NAT/ ATA	ATACOR A	NATITINGO U	WINKE		GRACE A DIEU		10°17'09,5"	001°22'45,2"	forage privé
40/NAT/ ATA	ATACOR A	NATITINGO U	KANTABORIFA		DIEU MERCI		10°17'28,8"	001°23'27,1"	forage privé
41/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	KANAFAGOU		THANK YOU		10°38'32,5"	001°16'06,2"	forage privé
42/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	YARIKA		CISSEY WATER		10°38'02,2"	001°16'02,1"	forage privé
43/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	TCHOUTCHOUBOU		RUISSEAU DE DIEU		10°37'32,6"	001°15'45,84"	Publique
44/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	TCHOUTCHOUBOU		PANJARI		10°37'16,5"	001°15'45,8"	Publique
45/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	GORO BANI		VOLVIC		10°37'34,9"	001°16'36,8"	forage privé
46/TAN/ ATA	ATACOR A	TANGUIET A	GORO BANI		PUISSANCE DIVINE		10°37'20,3"	001°16'23,2"	Publique
47/KOA/ ATA	ATACOR A	KOUANDE	MARY				10°19'40,0"	001°41'31,7"	Publique
47/KOA/ ATA	ATACOR A	KOUANDE	MARY				10°19'40,0"	001°41'31,7"	Publique
48/KOA/ ATA	ATACOR A	KOUANDE	MORO		KARA KARA		10°20'03,6"	001°41'45,7"	Publique

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
49/KOA/ ATA	ATACOR A	KOUANDE	MARO		GRACE DIVINE		10°20'04,1"	001°42'04,4"	Publique
50/KOA/ ATA	ATACOR A	KOUANDE	ZONGO		INCH'ALLAH		10°19'56,1"	001°41'38,9"	Publique
51/PEH/ ATA	ATACOR A	PHUNCO	GBERASSON		ARIKE		10°13'25,4"	001°59'53,4"	forage privé
52/PEH/ ATA	ATACOR A	PHUNCO	SINAOURAROU		SE SOUROU		10°13'40,9"	001°59'44,4"	Publique
53/PEH/ ATA	ATACOR A	PHUNCO	SINAOURAROU		BANCO et fils		10°13'53,4"	001°59'51,3"	Publique
54/KER/ ATA	ATACOR A	KEROU	Zongo		ALADJI Orou		10°49'34,8"	002°06'50,5"	Publique
55/KER/ ATA	ATACOR A	KEROU	Zongo		MAMA SANI et fils		10°49'35,6"	002°06'48,0"	Publique
56/KER/ ATA	ATACOR A	KEROU	SINANGOUROU		ALBARIKA NIMA		10°49'44,1"	002°06'49,6"	Publique
57/KER/ ATA	ATACOR A	KEROU	KARIGOUROU		KOUMA ABOUDOULAYE		10°49'53,7"	002°06'52,7"	Publique
58/KER/ ATA	ATACOR A	KEROU	MADINA		BALLEY et fils		10°48'351,0"	002°06'51,8"	forage privé
59/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	OROGNONROU		LA RETRAITE		11°18'03,7"	002°25'56,7"	forage privé
60/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	WETEROU		OMEGA		11°18'05,3"	002°26'11,8"	forage privé
61/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	AVIATION		ENFANI		11°18'14,4"	002°25'45,0"	forage privé
62/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	KOMON		NATENIM		11°17'39,0"	002°25'46,4"	Publique
63/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	NANGOUROU		ALPHA WIKEKE		11°18'19,6"	002°27'03,8"	forage privé
64/KOA/ ATA	ALIBORI	BANIKOAR A	SONPEREKOU		GOOD LUCK		11°19'23,7"	002°29'16,76"	forage privé
01/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Galiél	DANKO Mohamadou	Africa Business	97600313	11°51'13,1"	003°23'39,3"	SONEB
02/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Tassi Zenon Boulanga	AMINOUC MACHOURI	Néant	96134426	11°51'40,5"	003°23'34,1"	SONEB
03/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Wouro Hesso	ADECHI ILLiassou A.	ADELA	64963729	11°51'50,2"	003°23'04,6"	SONEB

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
04/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Wollo	SANOUSI Akanni	Néant	96307877	11°51'55,9"	003°22'51,5"	SONEB
05/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Wouro Hesso	YOUSOUF MOUHAMED Moubarak	AL.KAWOUSSAR	95979797	11°51'44,5"	003°23'10,2"	SONEB
06/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Wollo	MODI ABDOUSSALAM	Néant	63528103	11°51'45,5"	003°22'44,0"	SONEB
07/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Tassi Tédji	YOUSOUF Mouhidine	SEKOONI	95869633	11°51'36,0"	003°23'04,3"	SONEB
08/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Tassi Tegui	ASSABA RODOLPH	AKR	67636722			SONEB
09/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Tassi Tédji Banizoumbou	IDRISSOU Ayatoulaye	AYA Production	94575850	11°50'47,0"	003°23'01,4"	SONEB
10/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Tassi Tédji	IDRISSOU Loucmanou	Famille Idrissou	97795731 / 65017054	11°51'12,4"	003°23'13,4"	SONEB
11/MAL/ ALI	ALIBORI	MALANVIL LE	Wollo	TIDJANI SAKKA	Néant	96130840	11°51'53,8"	003°22'44,0"	SONEB
INACES SIBLE	ALIBORI	MALANVIL LE		HOTEL DEVO			11°51'33,5"	003°23'35,6"	
12/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	SONAPRA	SABI BOROU SOUMANOU		95669763	11°07'31,8"	002°56'02,4"	SONEB
13/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	zèmankouré	SOUMANOU Sidikou	SDIK	94 93 43 11/96587762	11°07'33,0"	002°56'05,9"	SONEB
14/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Damadi	YESSOUFOU LIAMIDI Saka	SK	95 56 87 00	11°08'05,3"	002°55'50,9"	SONEB
15/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Kéféri	YEMBOUANI Idrissou	DIYAM	96 76 65 51	11°08'06,0"	002°56'09,6"	SONEB
16/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Kéféri	TOUNGOU SAFOURA/BAKANDAM OUMADOU		67020456	11°08'05,9"	002°56'05,0"	SONEB
17/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Kéféri	SALIFOU Raliatou	Eau source de la vie	94 45 74 04	11°08'01,2"	002°56'05,8"	SONEB
18/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Damadi	TIDJANI Lassissi Salifou	Anfani	94 73 13 82	11°08'02,1"	002°55'27,4"	SONEB

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
19/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	kossarou	Makiya ILEBOU Rabiadou		64123166	11°07'57,1"	002°56'23,6"	FORAGE
20/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	Kassarou	BOUBAKARI Oumarou	SE SOUROU	96 26 86 00	11°07'55,0"	002°56'18,0"	SONEB
21/KAN/ ALI	ALIBORI	KANDI	BA KPARA	CHABI COUSCOUS SAOUDA	MAOUNILLE	64837057	11°08'01,9"	002°56'22,8"	SONEB
22/SEG/ ALI	ALIBORI	SEGBANA	Limanfrani (Sabo)	GARBA Harouna		95072812	10°55'41,1"	003°41'58,6"	FORAGE
23/SEG/ ALI	ALIBORI	SEGBANA	Limanfrani (Zongo)	GARABA Moussa		97737184	10°55'38,0"	003°41'40,1"	SONEB
24/SEG/ ALI	ALIBORI	SEGBANA	Batazi (SOROUBAT)	SANI ZAKARI Imorou		94831089	10°55'39,6"	003°41'16,1"	FORAGE
INACES SIBLE	ALIBORI	SEGBANA	Batazi	GARBA B. Ali		94457535	10°55'39,8"	003°41'22,2"	
01/GOG/ ALI	ALIBORI	GOGOUNO U	GBANIN	ALIDOU ADAM ALI		97454497	10°49'36,8"	002°49'59,1"	AEV
02/GOG/ ALI	ALIBORI	GOGOUNO U	Gogounou Nassabara	OLOU Mariano		64488819	10°49'56,2"	002°49'56,1"	AEV
03/GOG/ ALI	ALIBORI	GOGOUNO U	Gogounou Nassabara	TOSSOU HOSPISSE	KBI ET FILS	95702165	10°50'20,7"	002°50'12,2"	AEV
04/GOG/ ALI	ALIBORI	GOGOUNO U	Worou Wadou	ADJALLALA Bernadin		95451374/97 436614	10°43'25,9"	002°46'58,4"	FORAGE
05/GOG/ ALI	ALIBORI	GOGOUNO U	Sori Kpankpanrou	MAMA Ikililou		96494961	10°42'59,3"	002°47'08,6"	FORAGE
01/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	ZONGO II	BAGUIDI Rachidi	VITALITY	95951914	09°21'52,4"	002°38'15,3"	FORAGE
02/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	ZONGO 2	CISSE Nasser	SANTE PLUS	62 795 376	09°21'55,5"	002°38'11,5"	FORAGE
03/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	BANIKANI	IMOROU Yaya	SAGODO	95 943 367	09°19'56,3"	002°38'17,3"	SONEB
04/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	AGBAGBA/ EPP BANIKANI	OGOUNHI Fatima	AFAF	97 098 087	09°19'57,3"	002°38'23,4"	FORAGE
05/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	BANIKANI /Rose croix	HANLANSI Achille	FLORACLE/PLAN DE DIEU	95170829	09°19'45,3"	002°38'43,0"	FORAGE

CODE	DEPART EMENTS	COMMUNE S	QUARTIERS	NOM DES PROMOTEURS	NOMS DE L'ETABLISSEMENT	CONTACT S	GPS N	GPS E	NATURE DE LA SOURCE
06/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	Nima	OGOUNDELE Carine	DOUNIA	97986690	09°20'57,8"	002°38'52,1"	FORAGE
07/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	NIMA	AKPONIKPE Pierre	AKWBARKA	66242474	09°21'15,7"	002°38'49,9"	FORAGE
08/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	LADJIFARANI	ZAKARI Zouléyatou	ARZIKI HAARI	97742482	09°21'22,6"	002°38'13,7"	FORAGE
09/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	Okédama	AYENA O. Elie	DELPI	97870419	09°18'57,4"	002°36'12,4"	FORAGE
10/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	OKE DAMA	AYEDEGUE Félix	CRYSTOL	97986622	09°18'35,8"	002°36'20,0"	FORAGE
11/PAR/ BOR	BORGOU	PARAKOU	TIHAN	IBRAHIM Tahiratou	EAU MEILLEURS ETS et Fils	97770677	09°20'55,2"	002°34'36,0"	FORAGE
01/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Kaki-koka	BOUKARI ABIBOULAYE	AL HERI NEEM	97 65 26 51/65814408	09°13'03,9"	02°19'55,5"	FORAGE
02/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Bétérou	ABOUDOU IMOROU Ali	VRAI-VRAI	94 18 78 65	08°53'29,8"	002°35'23,1"	FORAGE
03/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Kèra	AKOHA Alfred	L'OR BLEU	97 74 04 01 / 95 28 56 94	08°52'15,1"	002°35'53,6"	FORAGE
04/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Ayékèmi	OSSENI Wabi	BARIKA	97528323	08°52'05,4"	002°36'13,1"	FORAGE
05/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Ayélawadjè	MAMA Idrissou	OLA OLUWA	97 24 14 14	08°52'34,5"	002°35'58,6"	FORAGE
06/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Tchaourou/Ayekèmi	OLADIKPOUKPO Jack	BENAF	90 05 05 66	08°52'18,2"	002°36'14,4"	FORAGE
07/TCH/ BOR	BORGOU	TCHAOUR OU	Guinirou	TCHOKPONHOUE Blandin	KAWEROU	95 05 47 38 / 66 69 07 39	08°56'21,8"	002°35'12,5"	FORAGE

ANNEXE 4 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES PRODUITS PRESENTENT UNE CONCENTRATION HORS NORME EN FLUORURES.

Code	Départements	Communes	Quartiers	Promoteurs	Nom de l'établissement	Adresse	GPS N	GPS E	nature de la source	F <sup>-</sup>
23/GLA/COL	COLLINES	GLAZOUE	YEMALIN	DEGBELO Christophe	LA SILHOUETTE	97492980 / 94145499	002°13'56,0"	07°57'49,4"	forage privé	<b>5,5</b>
09/SAV/COL	COLLINES	SAVE	VON TOUR DE GARDE	CHABI Alain	OLA IYA	94242909	002°30'07,5"	08°02'47,5"	forage privé	<b>9,6</b>

ANNEXE 5 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES PRODUITS PRESENTENT UNE CONCENTRATION HORS NORME EN NITRATES

Code	Départements	Communes	Quartiers	Promoteurs	Nom de l'établissement	Adresse	GPS N	GPS E	nature de la source	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>
2/ATL/016	ATLANTIQUE	ALLADA	Dogoudo2		MEDAGNON Nadine	-	06°40.204'	002°08.715'	forage privé	<b>128</b>
02/ATL/076	Atlantique	Abomey-calavi	Hèvié Sogon		DANDJEKPO Donatien Paul	94289708	06°24'04.6"	002°15'50.0"	puits	<b>80,63</b>
03/OUE/COL	COLLINES	OUESSE	ABOKPLEME	ADJERAN Olivier	SOURCE DE VIE	95072091	002°25'54,0"	08°29'30,8"	forage privé	<b>128</b>
83/PN/OUE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	AHOUANNOU de DRAVO Thomas	IFE OLUWA	97694185	002°36'19,8"	06°30'20,5"	forage privé	<b>85,3</b>
85/PN/OUE	OUEME	PORTO NOVO	DOWA	AKPOSSOU Adolphe	ETS LIDEUR GBEGNON	94052553	002°35'32,7"	06°30'10,1"	Puits	<b>86,4</b>
70/POB/PLA	PLATEAU	POBE	AYETEDJOU	NANAGNON SEWATCHE E. Louis	EGNONVO	97839856	002°39'43,8"	06°58'32,9"	Puits	<b>70,2</b>
17/BEM/BOR	Borgou	Bembéréké	Kossou		Okpè Olouwa		10°13'43,3"	002°40'29,2"	forage privé	<b>96,5</b>
07/TCH/BOR	BORGOU	TCHAOUROU	Guinirou	TCHOKPONHOUE Blandin	KAWEROU	95 05 47 38 / 66 69 07 39	08°56'21,8"	002°35'12,5"	FORAGE	<b>266,2</b>



ANNEXE 6 : LISTE NOMINATIVE DES UNITES DE PRODUCTION DONT LES UNITES DE PRODUCTION PRESENTENT UN NIVEAU DE RISQUE TRES HAUT PAR RAPPORT A L'HYGIENE

Code	Départem ents	Commun es	Quartiers	Promoteurs	Nom de l'établissement	Adresse	GPS N	GPS E	niveau de risque	nature de la source
2/ZOU/00 4	ZOU	BOHICO N	Agbokou		NOUKPO Calixte	95544002	-	-	tres haut	forage privé
2/ZOU/00 6	ZOU	BOHICO N	Dako carrefour		SINGBO Rolande	94761502	-	-	tres haut	Publique
2/ZOU/01 3	ZOU	ABOMEY	Agnangnan		HOUNYO Claude	64753474	-	-	tres haut	Publique
2/ATL/01 5	ATLANTI QUE	ALLADA	Dogoudo		Sol des anges / HOUEDANOU Florida	66017954	06°40.089'	002°08.5 44'	tres haut	Publique
2/ATL/01 6	ATLANTI QUE	ALLADA	Dogoudo2		MEDAGNON Nadine	-	06°40.204'	002°08.7 15'	tres haut	forage privé
2/ATL/01 7	ATLANTI QUE	ALLADA	Dodomey		AFATON Rogatien	64229663	06°40.275'	002°09.0 12'	tres haut	forage privé
2/ATL/01 8	ATLANTI QUE	ALLADA	Tandahota		SOLOVE Gabin Patrice	97115397	06°37.027'	002°07.9 46'	tres haut	Puits
2/ATL/01 9	ATLANTI QUE	ALLADA	Kpodjava Fandji		YEHOUME Samuel	97117025	06°39.075'	002°11.1 86'	tres haut	forage privé
2/MON/0 24	MONO	HOUEYO GBE	Honnougbo (Sè)		SOCERGA GAGNANT / HOUNDE Yaovi Houénasou	94039252	06°30.204'	001°50.1 23'	tres haut	forage privé
2/MON/0 26	MONO	COME	Hongodé		KOUNOUHOUI Alexandre	96126554	-	-	tres haut	Publique
2/MON/0 29	MONO	HOUEYO GBE	Honhouécomè		FANOU TOSSE théodore	97810326	-	-	tres haut	forage privé
2/MON/0 31	MONO	LOKOSS A	Agnivèdji		KEDEGNON Narcisse	96060632	-	-	tres haut	Publique
2/MON/0 33	MONO	LOKOSS A	Guinkomey		Même Si / SOUNOU Jean	95705081	-	-	tres haut	Publique
2/COU/03 5	COUFFO	APPLAH OUE	Djimadohoué/Azové		KEGNONHOU Marcellin	65526058	-	-	tres haut	Publique
2/COU/03 6	COUFFO	APPLAH OUE	Djimadohoué/Azové		AGBEKPONOU Basile	95156007	-	-	tres haut	Publique
2/COU/04 1	COUFFO	APPLAH OUE	Houanouhoué		HINDJINOUE Emile	95226627	-	-	tres haut	Publique
2/COU/04 6	COUFFO	DOGBO	Foncomey/Dogbo Tota		DOSSA Bienvenu	97116680	-	-	tres haut	Publique

2/COU/05 5	COUFFO	LALO	Agouadona		MASSEDE Ibrahim	95939904	06°55'43,5"	001°53'2 0,4"	tres haut	Publique
02/ATL/0 67	Atlantique	Atlantique	Glo Djissoukpa		ZOSSOUGBO Sylvain	97215554	Y: 06°34'09.2"	002°17'2 9.7"	très haut	Publique
02/ATL/0 68	Atlantique	Abomey- calavi	Glo CEG		AKOWE Yacinthe	67725508	Y: 06°33'08.3"	002°17'5 9.3"	très haut	puits
02/ATL/0 72	Atlantique	Abomey- calavi	Hévié Adovié		FATOKE Habib Lay	97273193	06°24'38.0"	002°15'3 4.3"	très haut	forage privé
02/ZOU/0 82	Zou	Bohicon	Honmèho		TOKPO Adolphe	95842911	002°03'22.2' '	007°10'2 4.3"	Très Haut	publique
02/ATL/0 83	Atlantique	Abomey- calavi	Atrokpocodji		MICLOHOUN Paul	96959036	06°23'41.4"	002°19'3 4.5"	Très Haut	publique
02/ATL/0 84	Atlantique	Abomey- calavi			SOHOUDJI Olympe	97448995 ; 95954624	06°23'21.9"	002°19'5 4.	Très Haut	publique
02/ATL/0 91	Atlantique	Abomey- calavi	Godomey Hlacomey		GBAGUIDI Parfait	95845959	06°23'40.5"	002°20'4 5.5"	très haut	publique
02/ATL/0 92	Atlantique	Abomey- calavi	Houédonou		DOUNA Achille	95192996	06°23'31.8"	002°20'3 3.7"	Très Haut	publique
03/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	ABOKPLEME	ADJERAN Olivier	SOURCE DE VIE	95072091	002°25'54,0' '	08°29'30 ,8"	tres haut	forage privé
01/OUE/ COL	COLLINE S	OUESSE	LAMINO	GBEHINDE Théodore	SANS LOGO	91502224 / 94026156	002°25'11,0' '	08°29'30 ,9"	tres haut	forage privé
14/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	ADAWA	DAKODO Germain	LA GRACE DE DIEU	97424145	002°29'43,1' '	08°02'28 ,4"	tres haut	Publique
16/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	CARREFOUR FACE IDADU HOTEL	BABIO Inoussa	OLA OLUWA	95195646 / 98170261	002°29'44,1' '	08°02'26 ,2"	tres haut	Publique
09/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	VON BUVETTE TOUR DE GARDE	CHABI Alain	OLA IYA	94242909	002°30'07,5' '	08°02'47 ,5"	tres haut	forage privé
17/SAV/ COL	COLLINE S	SAVE	ADIDO FACE MOSQUE ISALE OTOUN	ABEKPE Christian	NICKEL	95248853	002°29'38,8' '	08°02'21 ,8"	tres haut	Publique
29/COT/L IT	LITTORA L	COTONO U	HINDE NORD	LAWSON Noël	DIEU EST GRAND	97134819	002°25'54,2' '	06°22'27 ,8"	tres haut	Publique
40/COT/L IT	LITTORA L	COTONO U	SCOA GBETO	AMADOU Aboubacar	EAU BONHEUR	96199050	002°25'37,1' '	06°21'36 ,4"	tres haut	Publique
129/COT/ LIT	LITTORA L	COTONO U	CADJEHOUN	QUENUM Génévièvre	FACIEL	97849464	002°24'10,4' '	06°21'47 ,7"	tres haut	Publique
120/ADJ/ OUE	OUEME	ADJARR A	ADOVIE	MIDODJIHO Sédjro Théodore	ETS LA CONFIANCE A DIEU	96423810 / 97093564	002°39'52,1' '	06°29'20 ,5"	tres haut	forage privé
53/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	MORO	GOMINA Akim	TEMI DIRE	97770528	002°37'16,9' '	06°53'33 ,0"	tres haut	Publique
09/NIK/B OR	Borgou	Nikki	Maro		SS KING		9°55'22,8"	003°12'1 8,6"	tres haut	forage privé

136/COT/ LIT	LITTORA L	COTONO U	ZONGO	OUSMANE	SANS LOGO	66237848	002°25'29,9' '	06°21'24 ,3"		Publique
56/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	KADJOLA	ARABA Bernadin	SANS LOGO	96921985 / 96209338	002°36'27,3' '	06°59'53 ,6"	haut	forage privé
72/ADJ/P LA	PLATEA U	ADJA OUERE	OKE ODAN	MALIKI Souleymane	TAWAKALITOU	97272089	002°36'27,3' '	06°59'53 ,6"		